

LE DEVOIR

Le Devoir ne sera pas publié demain, 1^{er} juillet, en raison de la Fête du Canada

VOL. XC - N° 144

MONTRÉAL, LE MERCREDI 30 JUIN 1999

87 c + TAXES = 1\$ / TORONTO 1\$

PERSPECTIVES

Un doigt dans l'engrenage

Quand tout a été dit, il reste à le répéter. Lundi à Toronto, les représentants des six équipes canadiennes de la Ligue nationale de hockey ont donc répété qu'ils étaient pris à la gorge par les taxes et le taux de change du dollar, et le ministre John Manley a répété que le gouvernement fédéral était prêt à faire un effort, à condition bien sûr que tout le monde a mari usque ad mare fasse aussi un effort.

Gary Bettman, le commissaire de la LNH, a répété que la ligue faisait déjà à peu près tout ce qui est en son pouvoir en offrant aux «pauvres» un programme de compensation financière pour leur péché de se trouver dans le meilleur pays du monde. Bob Goodenow, le président de l'Association des joueurs, a répété que les salaires élevés ne sont pas le problème.

On a aussi répété, d'une manière générale, que le hockey professionnel voulait être traité comme n'importe quelle autre industrie. Comme n'importe quelle autre industrie, faut-il comprendre, qui a épongé des pertes de 170 millions de dollars au cours des deux dernières années et qui a connu une hausse de la rémunération moyenne de ses employés d'environ 550 % en huit ans, qui l'a fait passer à 1,2 million \$ US.

Et on a répété que l'inflation salariale est une question de régie interne, qu'on la réglera c'est promis à la fin de la présente convention collective qui viendra à échéance en 2004 — aussi bien dire dans mille ans —, que la solution réside dans un appui public, comme cela se fait si bien aux États.

Du nouveau? Peut-être un peu. Les clubs ne cachent plus guère leur désir de mettre la main sur une partie au moins des dizaines de millions qui aboutissent chaque année dans les coffres de l'État grâce aux paris sportifs. En matière d'odeur de l'argent dont on raconte qu'elle n'existe pas, on remarquera qu'il est significatif que le sport professionnel, qui a toujours affirmé éprouver une sainte horreur de tout ce qui touche de près ou de loin au jeu, ait désormais de meilleures, disons, dispositions à cet égard.

Mais au delà de ces rengaines — ou faudrait-il dire à cause de ces rengaines, qui illustrent l'ampleur des dégâts —, il est plutôt surprenant que l'on discute autant, et avec autant de ferveur, de recours qui sont pour l'essentiel un cataplasme sur une jambe de bois. Ou un sparadrap sur un quadruple pontage.

Le chiffre de 15 millions, nié par M. Manley, a été avancé comme aide fédérale possible. Les équipes canadiennes, elles, espéreraient une somme avoisinant les 60 millions. Le problème étant que c'est déjà trop et, en même temps, ce n'est manifestement pas assez.

Trop, faut-il vraiment en faire la démonstration? On ne reprendra pas ici le sempiternel débat sur l'impact économique du sport de spectacle, sur la justesse de dégrèvements fiscaux pour millionnaires qui ne réussissent pas à mettre de l'ordre dans leurs propres affaires et sur l'assurance que de pareils versements permettraient d'éviter ce que l'on veut éviter, à savoir le démantèlement des équipes canadiennes.

Pas assez, parce que si les clubs perdent vraiment 85 millions par année, il suffit d'un petit calcul pour voir que, mais ce n'est pas là l'important de l'histoire.

L'important, c'est que les propriétaires se sont fait lessiver lors des dernières négociations, en 1994, et qu'ils vivent depuis avec une entente qui permet aux mieux nantis d'entre eux, pour qui les petits marchés peuvent bien aller chez le diable voir s'ils y sont — partage des revenus dans la LNH: 9 %; dans la NFL: 86 % —, de foutre le bordel en offrant des contrats délirants. Que vous avez plus de chances de gagner en pariant que les Expos vont gagner la Série mondiale qu'en misant sur la possibilité que l'Association des joueurs accepte d'ouvrir la convention avant son terme. Que les joueurs, tout Canadiens soient-ils dans leur majorité, ont autant à cœur le sauvetage des équipes canadiennes que le sort des îles Caïman, où ils iraient cependant jouer s'ils en avaient le loisir comme les grands sportifs européens résident à Monaco. Bref, que personne ne sait où on en sera dans deux ans à peine et que mettre l'État là-dedans, c'est mettre le doigt dans un engrenage aux ressorts plus que douteux.

Il n'est pas dit que l'État irait loin, mais l'ironie est que s'il ne va pas loin, ça ne sert pas à grand-chose. On en voit l'exemple avec les Expos: Québec a promis huit millions par année (160 millions en tout), mais en plus, il faut recapitaliser l'équipe, et trouver de l'argent pour un nouveau stade, et construire ce stade, et si jamais on fait tout ça, on aura quoi? Une équipe qui devra fonctionner dans un système où les masses salariales nécessaires à un espoir de championnat auront dépassé la centaine de millions de dollars américains.

Admirable cercle vicieux, décrit par le président des Oilers d'Edmonton, Glen Sather: face à la montée des salaires, les équipes font construire de nouveaux amphithéâtres afin d'augmenter leurs revenus; pour rentabiliser ces arènes, elles doivent les remplir; pour les remplir, il faut un club gagnant; pour avoir un club gagnant, il faut aller chercher de bons joueurs, ce qui fait augmenter la masse salariale. En somme, pour se donner les moyens de verser plus d'argent aux joueurs, on verse plus d'argent aux joueurs. Est-ce vraiment un problème de taxes et de taux de change?



MÉTÉO

Montréal
Ensoleillé avec passages nuageux.
Max: 25 Min: 16

Québec
Ensoleillé avec passages nuageux.
Max: 26 Min: 14

Détails, page B 8

INDEX

Annonces B 6 Le monde B 5
Avis publics B 4 Les sports B 6
Culture B 8 Montréal A 3
Économie B 2 Mots croisés .. B 4
Éditorial A 6 Politique A 5
Horizons B 1 Télévision B 7

www.ledevoir.com

JOSÉE BLANCHETTE

Déménager ou rester là? page B 1



ÉCONOMIE

La CVMQ approuve avec conditions la restructuration des Bourses, page B 2

LES ACTUALITÉS

Montréal restreint la circulation des camions, page A 4



Feu vert au Festival de jazz



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

DES OUVRIERS mettaient hier la touche finale aux préparatifs en vue de la vingtième édition du Festival international de jazz de Montréal, qui débutera officiellement demain. Ci-dessus, un travailleur achève la construction d'une immense scène à l'intersection des rues Sainte-Catherine et Jeanne-Mance.

La forêt boréale canadienne est menacée

Un rapport du Sénat sonne l'alarme

LOUIS-GILLES FRANÇEUR
LE DEVOIR

Un rapport du Sénat rendu public hier confirme que la forêt boréale canadienne est «menacée» autant par les méga-problèmes d'environnement, comme le réchauffement climatique et l'amenuisement de la couche d'ozone, que par la surexploitation industrielle et les provinces qui l'autorisent chaque année plus au nord, au détriment de sa survie.

Au moment où l'industrie forestière québécoise tente de se relever de l'Erreur boréale du duo Desjardins-Monderie, le rapport du sous-comité du Sénat sur la forêt boréale conclut que «la forêt boréale canadienne est sollicitée au point qu'elle ne saurait plus être gérée comme elle l'est maintenant».

Québec pourra cependant se consoler en se disant qu'il n'est plus seul sur le banc des accusés. En Alberta et dans d'autres provinces de l'Ouest, la forêt boréale est envahie non seulement par les forestiers mais par les exploitants miniers et les prospecteurs, qui y ont aménagé routes et lignes sismiques pour y exploiter plus de 88 000 puits de pétrole et de gaz. En Alberta, le rythme du déboisement progresse de 192 kilomètres par année vers le nord. Le déboisement au profit de nouveaux pâturages dépasse dans certains cas les surfaces coupées à blanc!

Mais les sénateurs à l'origine de ce rapport, qui y tra-

vailent depuis deux ans et qui ont évalué les méthodes scandinaves et russes d'exploitation, notent explicitement la progression des coupes au Québec jusque «dans les très vieilles forêts à croissance lente du territoire de la Baie-James», les plus cruciales pour les grands animaux qui habitent ce qu'on considère maintenant comme les plus grands espaces vierges de la planète.

Le rapport précise que le Québec déboise annuellement plus de 500 kilomètres carrés de forêt boréale, «essentiellement sur des territoires de chasse familiaux des Cris».

En Ontario, ajoutent les sénateurs, il n'y a plus une seule portion de la forêt nordique publique qui n'ait pas encore été octroyée aux industriels. Cette province vient toutefois de donner un sérieux coup de barre en accordant une protection totale à 378 sites de sa forêt boréale, soit 12 % de ce vaste écosystème et 8,8 % de toute cette province. Au Québec, rien de tel.

Le comité sénatorial, qui a tenu des audiences à travers tout le Canada et rencontré des experts de plusieurs pays européens, ajoute aux dangers de la surexploitation la menace des changements climatiques et l'amincissement de la couche d'ozone. Ces menaces sous-évaluées visent autant la forêt boréale canadienne, qui équivaut au quart de cet écosystème forestier planétaire, que les autres grandes forêts alaskanes, russes et scandinaves. Globalement,

VOIR PAGE A 8: FORÊT

Grève illégale des infirmières

Bouchard promet d'agir aujourd'hui

«Le gouvernement ne cédera pas»

ROBERT DUTRISAC
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le gouvernement s'apprête à agir dès aujourd'hui pour forcer le retour au travail des infirmières mais il réplique encore à présenter à l'Assemblée nationale un projet de loi spéciale.

Le premier ministre Lucien Bouchard a indiqué que le conseil des ministres, qui se réunira demain, fera le point sur la situation dans le réseau de la santé et prendra une décision quant aux moyens à prendre pour que cesse la grève illégale des infirmières. «Des décisions seront prises

VOIR PAGE A 8: BOUCHARD

Les infirmières iront jusqu'au bout

Un décret ne ferait pas reculer les grévistes

MARIE-CLAUDE DUCAS
LE DEVOIR

Saint-Hyacinthe — Les infirmières du Québec poursuivront leur grève générale illimitée même si le gouvernement devait adopter un décret sur leur retour au travail. «Seul un déblocage de la négociation, tant sur le plan normatif que salarial, pourrait ramener [les infirmières] au travail», a déclaré Jennie Skene, présidente de la Fédération des infirmières, hier en fin de journée. Nous venons d'entendre un cri du cœur extrêmement fort.

Les 600 délégués régionaux de la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec (FIQ) étaient réunis hier en conseil fédéral dans un hôtel de Saint-Hyacinthe, afin de faire le bilan sur leurs négociations avec le gouvernement, sur les moyens de pression exercés et sur les sanctions

VOIR PAGE A 8: INFIRMIÈRES

- La situation dans les hôpitaux, page A 3
- L'éditorial de Jean-Robert Sansfaçon, page A 6

Öcalan est condamné à mort

La condamnation à mort hier du chef rebelle kurde Abdullah Öcalan a été accueillie plutôt fraîchement en Europe, où de nombreux pays, dont la France, ont appelé la Turquie à ne pas appliquer la sentence. La diaspora kurde en Europe a multiplié les manifestations pour protester contre le verdict. En revanche, les États-Unis ont modéré leurs critiques à l'endroit de la justice turque. L'Union européenne a demandé par la voix de l'Allemagne une commutation de la peine. Voir pages B 1 et B 5



Le cirque des pauvres

Des comédiens luttent contre les injustices sociales et la mondialisation de l'économie

Le ton est à l'humour, mais les sujets abordés sont graves et sérieux. Après une absence de plus de deux ans, Le Cirque en cash, de Norman Nawrocki, grand dénonciateur des injustices sociales, de la mondialisation de l'économie et du vent de néolibéralisme qui souffle sur le monde, est de retour à Montréal.

CAROLINE MONTPETIT
LE DEVOIR

Ce «cabaret communautaire» montréalais met en scène des riches et des pauvres jouant ensemble une grande parodie qui ressemble à la vie. Des géants comme Brian Mulroney, Pierre Karl Péladeau et Laurent Beaudoin y sont incarnés par des marionnettes géantes, et des assistés so-

ciaux y traînent leur misère comme des vadrouilles. Le discours est radical: les pauvres sont exploités, et les riches jettent l'argent par les fenêtres. Tous ont un talent magique pour faire disparaître leur pécule. Le message est clair: la privatisation corrompt, et la mondialisation jette les gens à la rue. C'est «le cirque du réel», comme on le décrit en présentation, où les femmes de ménage rencontrent les hommes d'affaires, les premières nettoyant généralement les dégâts des seconds.

«Le spectacle tente de répondre aux questions «pourquoi on est pauvres?» et «qu'est-ce qu'on peut faire pour s'en sortir?». C'est un spectacle très engagé», disait Norman Nawrocki, qui a écrit les textes, peu avant le spectacle.

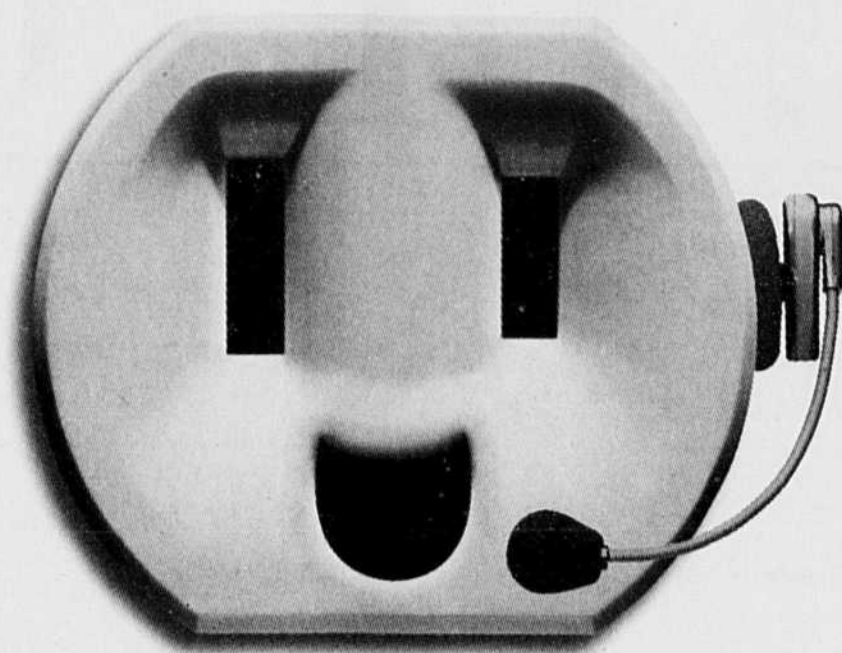
Cette fois-ci, ils sont quatre comédiens à tenir l'affiche, dont la célèbre Chatouille, alias Sonia Côté, qui joue le rôle du Money Man clownesque, un homme d'affaires obsédé de profits, qui est aussi le personnage pivot du spectacle. «Il ne pense qu'à vendre, acheter, commercialiser», explique

VOIR PAGE A 8: CIRQUE



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Sur la scène du Cirque en cash, le Money Man, incarné par la clownesse Chatouille, côtoie les femmes de ménage.

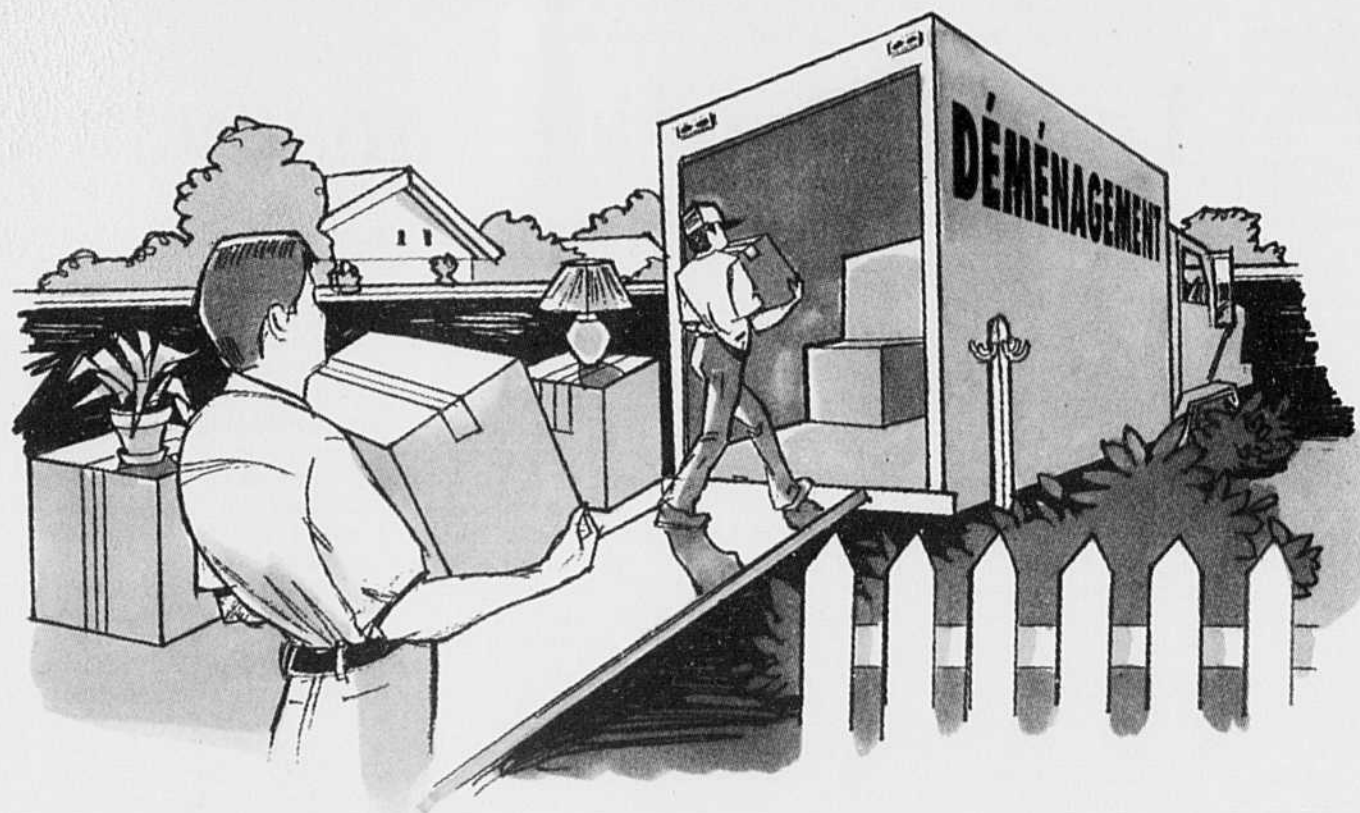


Merci de votre précieuse collaboration

Hydro-Québec vit actuellement un conflit de travail. D'ici à ce que la situation revienne à la normale, nous vous rappelons que vous pouvez ***payer votre facture à votre institution financière ou adhérer à notre service de paiement autorisé.***

Et si vous déménagez, n'oubliez pas de ***nous aviser au moins sept jours à l'avance :***

- par téléphone, au numéro indiqué sur votre facture, ou
- en remplissant le formulaire que vous trouverez sur notre site Internet : www.hydroquebec.com/residentiel



Notre priorité : vous offrir un service de qualité.

Les Services à la clientèle

 **Hydro
Québec**

LE DEVOIR

MONTREAL



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Les petits-enfants de Pierre Perrault tentaient de se consoler hier sur le parvis de l'église Saint-Viateur.

Des adieux à Pierre Perrault empreints de sérénité

Les funérailles du documentariste ont eu lieu le jour de son anniversaire

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

C'était l'anniversaire et les funérailles de Pierre Perrault, hier après-midi.

La famille du cinéaste qui s'est éteint aux premières heures de la Saint-Jean-Baptiste a voulu que le service funéraire soit une célébration de la parole et de la vie du disparu. N'entend d'une maladie sans pitié, le documentariste aurait célébré hier son 72^e anniversaire de naissance. L'épouse de M. Perrault, Yolande Simard, les enfants, petits-enfants et amis du couple ont donc lancé un dernier au revoir à cet amant du Québec, en l'église Saint-Viateur, pour ensuite célébrer sa fête au restaurant La Spaghettata, où la grande famille du cinéma québécois avait été chaleureusement conviée. Le destin a voulu que les funérailles de Pierre Perrault coïncident avec son anniversaire, comme il a voulu que l'auteur de *Pour la suite du monde* disparaisse le jour de la Fête nationale.

Des centaines de personnes se sont réunies à l'église Saint-Viateur pour une cérémonie portée par les mots, la poésie. Le service a commencé par la lecture des six premiers jours de la Genèse, récit biblique dans lequel Dieu enfante le ciel, la Terre, la lumière et les eaux qui grouillent d'un grouillement d'êtres vivants. Quoi de plus approprié pour un homme qui a décrit, aimé et épousé un territoire qu'il a défini et ensemené au moyen de sa caméra?

Le fils du cinéaste, Mathieu, a par la suite rendu un touchant hommage à son père, faisant un parallèle entre son instinct et sa passion pour la chasse — «c'était chez lui viscéral, c'était essentiel» — et son habileté à «lire les hommes». Comme à la chasse, il trouvait les meilleurs spécimens de l'humanité dans leur demeure, leur tanière, a poursuivi le fils. Il les débusquait, devinait lesquels se laisseraient prendre par la pellicule. Mathieu Perrault a enfin remercié sa grand-mère pour avoir mis Pierre au monde et sa mère pour l'avoir «remis au monde en lui offrant un pays». Mme Simard est en effet celle qui a présenté au documentariste les hommes et les femmes qui allaient devenir les personnages centraux de la trilogie de l'île aux Coudres, celle qui lui a transmis sa passion pour le fleuve.

Des descendants de Grand-Louis Harvey et d'Alexis Tremblay, figures de proue des trois premiers films de Perrault, étaient d'ailleurs présents aux funérailles.

Viateur Tremblay (petit-fils d'Alexis et fils de Léopold), sa sœur Jocelyne et Noëlle-Ange Harvey (petite-fille de Grand-Louis) avaient fait le chemin de l'île aux Coudres à Montréal; d'une île de 1000 âmes à une autre plus peuplée, plus étouffante. Jocelyne Tremblay n'était pas venue à Montréal depuis une bonne quinzaine d'années, et son frère déplorait le manque de chaleur des gens, que l'on ne peut aborder ici pour une discussion impromptue sur la rue. Ils retourneront vite à l'île aux Coudres, que tous deux se promettent de ne jamais quitter.

Des descendants de Grand-Louis Harvey et d'Alexis Tremblay, figures de proue des trois premiers films de Perrault, étaient présents

Mais ils tenaient à tout prix à saluer Pierre Perrault. «Il nous a donné notre passé», a résumé d'un trait Viateur Tremblay, les yeux rongés par la peine. Il a vu Perrault et son équipe débarquer à l'île aux Coudres alors qu'il n'avait que six ou sept ans, au début des années 60. «Tous ses films, ça se passait dans la cuisine chez nous ou dans la cuisine chez mon grand-père», se rappelle-t-il avec un sourire. «Il voulait dire ce qui se passait, c'était quoi le vécu. Il filmait les gens au naturel.»

Pierre Perrault, c'était un peu son deuxième père, un peu son enfance, un peu son passé, avoue-t-il dans une conversation sur le parvis de l'église. Mme Harvey se joint à la conversation qui bifurque rapidement sur le devenir de l'île aux Coudres: exode des jeunes et de la main-d'œuvre, vieillissement de la population, baisse de la natalité et ouverture au tourisme (mais jusqu'à quel point?) sont autant de sujets qui volent en l'air. Noëlle-Ange Harvey et Viateur Tremblay s'obstinent comme leurs grands-parents auparavant. C'est l'histoire qui se répète. «Toi, faut que tu viennes chez nous», lance finalement Noëlle-Ange au journaliste avant de prendre le chemin du restaurant.

La famille avait préparé un «repas d'anniversaire et d'adieu pour Pierre», un festin composé d'omelette aux lardons et de truite fumée, d'aile de raie, de saumon de l'Atlantique en croûte, de jarret d'agneau et de fraises de l'île d'Orléans, «servies avec crème de l'habitant et sirop d'érable».

Pierre Perrault aimait la vie.

La situation dans les hôpitaux

Le calme avant la tempête?

Les Montréalais semblent avoir bien compris que ce n'est vraiment pas le temps d'être malade

Les Montréalais semblent avoir bien assimilé les messages apocalyptiques des associations de ci et de ça. Non, ont-ils réalisé, ce n'est vraiment, vraiment pas le temps d'être malade.

LOUISE LEDUC
LE DEVOIR

La salle d'attente de l'urgence de l'hôpital Saint-Luc était presque déserte hier après-midi. «C'est plus tranquille que jamais!» s'étonnait le gardien de l'endroit, Philippe Bédard.

L'hôpital Maisonneuve-Rosemont, qui, cet hiver, a défrayé les manchettes pour ses salles d'urgence bondées, l'attente n'était que d'une heure et demie. Les Montréalais ne se sont pas davantage pressés aux portes des urgences de l'Hôtel-Dieu ou de l'Hôpital juif. Pour tout dire, seul le personnel de Sacré-Cœur semblait débordé, hier après-midi.

Mark Petrellis, qui prenait un petit bol d'air, était de ceux qui ont attendu la dernière extrémité avant de se présenter à l'hôpital, en fin de semaine. «J'ai commencé à avoir très mal jeudi, mais je suis allé travailler le lendemain. Je ne voulais absolument pas aller attendre des heures à l'hôpital.»

Erreur: c'était une appendicite, et dimanche il a dû être opéré en catastrophe.

L'enfer, depuis? «Non, on me soigne très bien, et les infirmières sont de bonne humeur. Moi, ce que je trouve dommage, c'est qu'elles risquent de ne rien gagner, même si leurs revendications sont justes.»

Aux étages de l'hôpital Saint-Luc, c'était autant le calme plat qu'à l'urgence. Normal: dans tout le CHUM, 232 lits ont dû être fermés à cause de la grève des infirmières, venant s'ajouter aux 201 autres qui le sont de toute façon à cause des activités ralenties de l'été.

À l'hôpital Saint-Luc, aucun des patients rencontrés n'a dit avoir constaté une détérioration des soins infirmiers. Tous disaient être traités aux petits oignons.

Seul inconfort: les klaxons et les appels à la SO-SO-SO-solidarité qu'entendent du matin au soir à longueur de journée les patients dont les chambres donnent sur les piquets de grève.

C'est le cas de Gérard Fontaine, qui émerge d'un coma diabétique. «Oui, ça fait du bruit, mais je les approuve, les infirmières.» Patient, le patient...

Robert Racicot, responsable du secteur «qualité et plaintes» pour Notre-Dame et l'Hôtel-Dieu de Montréal, a aussi expliqué que les plaintes des patients n'étaient pas plus nombreuses que d'habitude.

N'empêche, le CHUM continuait hier de se faire très alarmiste. «La direction et les autorités médicales du CHUM sont d'avis que si la situation actuelle devait perdurer, ne serait-ce que quelques jours, la santé de nombreux patients pourrait être sérieusement compromise», peut-on lire dans leur communiqué. Cela vaut tout autant pour les patients hospitalisés que pour les patients en attente de chirurgie.

Dans les faits, il appert que les plus à plaindre sont bel et bien ceux qui sont en attente d'une chirurgie. Selon les associations d'employeurs du réseau de la santé, 10 300 chirurgies d'un jour auraient été reportées depuis le début de la grève.

Pas difficile, non plus, d'imaginer la situation plus chaotique, mais moins visible de l'extérieur, dans les CLSC. Toujours selon les associations d'employeurs, 11 000 rendez-vous et 22 000 visites à domicile auraient été annulés jusqu'ici.

Alors que les menaces de Québec pleuvent sur les infirmières, elles ont au moins reçu l'appui officiel, hier matin, des physiothérapeutes, des travailleurs sociaux, des audiologistes, des technologues en radiologie et des ergothérapeutes, par l'entremise de l'association qui les représente.

Le choix de la Ville

Condos et commerces dans l'ancienne usine Redpath

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

La Ville de Montréal favorisera le développement résidentiel combiné à l'installation de commerces dans l'ancienne raffinerie de sucre Redpath, située sur le bord du canal de Lachine.

En avril dernier, après que le projet initial d'un centre d'interprétation sur l'histoire de l'industrialisation canadienne eut été mis de côté notamment par le gouvernement fédéral, l'administration du maire Pierre Bourque décidait, par l'entremise de la Société de développement de Montréal (SDM), de lancer un appel public de propositions pour la mise en valeur de cet immense complexe industriel datant du début du XIX^e siècle.

Le conseil d'administration de la SDM a choisi, hier, l'un des projets qui lui avaient été soumis et transmettra sa recommandation au comité exécutif. Le dossier sera tranché mercredi prochain. Mais d'ores et déjà, les autorités montréalaises ont adopté une orientation.

«Je vise la construction de condos et de lofts d'artistes, par exemple, à prix abordable dans les étages supérieurs. En bas, on pourrait avoir différents commerces et, au-dessus, des bureaux», a expliqué au Devoir le responsable politique du dossier du canal de Lachine au comité exécutif, Pierre Paquin.

Au moins deux promoteurs immobiliers ont déposé un projet, dont l'un serait associé à l'ancien conseiller municipal dans le Sud-Ouest, Robert Ga-

gnon. Le Regroupement pour la relance économique et sociale du Sud-Ouest (RESO) a également déposé un projet mais celui-ci mise essentiellement sur la revitalisation industrielle de la Redpath. L'organisme communautaire a des partenaires d'affaires, dont Phyllis Lambert, directrice du Centre canadien d'architecture, Daniel Langlois, président-directeur général d'Ex-Centris, et Phil O'Brien, de Devencore.

Selon le porte-parole du RESO, Pierre Richard, le projet de quelque 20 millions vise à restaurer le vaste complexe de 165 000 pieds carrés et à y intégrer des entreprises spécialisées en imagerie. Cela s'inscrit dans la mouvance de la nouvelle économie que l'on retrouve dans le Sud-Ouest et à proximité (entreprises dans les domaines de la télévision et des technologies numériques), et en complémentarité à la Cité du multimédia, entre autres.

Mais redonner une vocation industrielle à la Redpath, l'un des témoins du fait que le canal de Lachine a été le berceau de l'industrialisation au Canada, ne fait pas partie des visées de Montréal; le projet du RESO semble mort-né. «C'est utopique de penser qu'on peut y faire de l'industriel. [...] Il faut arrêter de pelletter des nuages», tranche M. Paquin.

Chose certaine, le développement résidentiel risque de soulever un tollé dans le quartier. Il y a une crainte que

l'habitation ne soit pas compatible avec le mandat public et récréotouristique sous-jacent à la revitalisation du canal de Lachine. Il est prévu de rouvrir le canal à la navigation de plaisance d'ici trois ans.

Au cours des derniers mois, le choix de l'administration Bourque de favoriser le développement résidentiel dans des zones patrimoniales (la Ferme sous les Noyers sur le flanc du mont Royal) ou industrielles (Habitat Chambord, au sud de la voie ferrée sur le Plateau Mont-Royal) a provoqué une levée de boucliers chez la population. La Redpath pourrait s'inscrire dans cette lignée.

Du point de vue patrimonial, la Ville assure toutefois que la préservation du caractère patrimonial de la Redpath fait partie des conditions auxquelles devaient se soumettre les personnes qui ont répondu à l'appel de propositions. Pierre Paquin jure qu'un promoteur qui voudrait agir autrement le trouvera sur son chemin.

Héritage Montréal émet tout de même certaines réserves à voir des promoteurs immobiliers prendre en main l'avenir de la Redpath. Le porte-parole de l'organisme, Dinu Bumbu, a dit n'avoir vu aucune obligation de cette nature à la lecture du devis de la Ville, non plus que des modalités de conservation. «Il y a de bonnes intentions. Mais l'enfer est pavé de bonnes intentions», a commenté M. Bumbu.

GRANDEUR NATURE
L'ÉDITION 2000

Martial BOUCHER

Grandeur nature 4^e secondaire

Enseignement moral.

272 pages - 16,40 \$

LIDEC inc.
(514) 843-3991

En vente dans toutes les librairies

Solde estival
20% à 60%
de rabais et plus

BOUTIQUE
Enfants Deslongchamps

0-18 ans Maternité

1007, rue Laurier Ouest
Montréal (Québec) H2V 2L1
Tél.: 274-2442

« Le meilleur de Ferron ! »

Jacques Ferron

CONTES

Jacques Ferron
Contes
Bibliothèque du Nouveau Monde
594 pages • 40 \$

Enfin rassemblés en un seul recueil tous les Contes qui ont fait la renommée de Ferron.

LES PRESSES DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

En vente chez votre libraire
DISTRIBUTION FIDES

**MÊMES PROBLÈMES
UNE SOLUTION
LA SOLIDARITÉ**

(514) 257-8711
1-888-234-8533
www.dvvp.org

DÉVELOPPEMENT ET PAIX

LES ACTUALITÉS

Réfection de la Grande Côte des Éboulements

Les opposants n'abandonnent pas Estimant qu'il s'agit du patrimoine collectif des Québécois, ils réclament une rencontre d'urgence avec Chevrette

À qui appartient la Grande Côte des Éboulements? Aux gens de Charlevoix, disent les maires. À tous les Québécois, disent les opposants à la réfection. Ceux-ci n'abandonnent pas leur lutte et réclament une rencontre avec le ministre des Transports, Guy Chevrette, d'ici demain.

JUDITH LACHAPPELLE
LE DEVOIR

Rabroués par des maires de la région de Charlevoix, les opposants à la réfection de la Grande Côte des Éboulements n'ont pourtant pas l'intention de se taire. Tandis que les bulldozers ont commencé à déplacer la terre sur les batures au pied de la pente, les opposants ont répondu hier matin à leurs détracteurs et exigé une rencontre avec le ministre des Transports, Guy Chevrette, dans les 48 heures. Le temps presse, soulignent-ils, mais il n'est pas trop tard.

La semaine dernière, des maires de Charlevoix — dont la présidente de l'Union des municipalités régionales de comté (UMRCQ) et préfet de la MRC de Charlevoix, Jacynthe Simard — ont dénoncé les contestataires de la réfection de la côte, «des gens qui n'y circulent pas». Hier, le professeur d'urbanisme et président

d'Héritage Montréal, Gérard Beaudet, a qualifié cet argument d'«irrecevable» et dit se sentir «autorisé» à s'impliquer dans le débat, même s'il ne fréquente pas régulièrement Charlevoix. «D'une part, parce qu'il n'y a pas d'unanimité en région, a lancé M. Beaudet. Mais aussi, d'autre part, parce qu'un territoire, un paysage et un patrimoine ne sauraient par définition appartenir aux seuls résidents permanents d'un lieu. La région de Charlevoix n'est pas la propriété exclusive de ses habitants, pas plus que la métropole ou la capitale ne sont l'affaire de leurs seuls résidents.»

Les Charlevoisiens sont plutôt les «fiduciaires d'un patrimoine collectif», selon Gérard Beaudet. «Cette qualité leur impose une grande responsabilité envers l'ensemble de la collectivité québécoise, voire internationale. Certains privilèges exceptionnels s'accompagnent de responsabilités tout aussi exceptionnelles. On doit savoir être à la hauteur.»

Le professeur à l'Institut d'urbanisme s'en est également pris à l'affirmation de Jacynthe Simard, qui déclarait: «Quand le perron de la porte n'est pas sécuritaire, on s'assure de le rendre sécuritaire.» «On se contentera de rappeler que lorsqu'on a le privilège d'habiter une belle résidence dont la galerie comporte de magnifiques boiseries ciselées, évoque M. Beaudet, il est particulièrement inconvenant de la remplacer par une vaste terrasse en béton, aussi durable et sécuritaire soit-elle.»

Rencontre d'ici demain

Les contestataires, menés par le porte-parole du Regroupement pour la protection de Saint-Joseph-de-la-Rive, Bernard Gauthier, ont demandé hier matin une rencontre avec le ministre des Transports, Guy Chevrette, d'ici 48 heures. «On veut tenter d'amener le gouvernement à réaliser ce que le citoyen a le droit de parole dans ce dossier», dit Bernard Gauthier. Les contestataires demandent d'abord l'arrêt des travaux déjà en chantier et, ensuite, que des audiences publiques en bonne et due forme soient convoquées ou, du moins, qu'un comité technique d'experts neutres se penche sur la question.

Si non? Les opposants songent à passer au niveau international pour alerter l'opinion internationale sur la situation de l'aménagement territorial au Québec. Un appel en Cour suprême est toujours sur la table, même si cette action ne sera appliquée «qu'en dernier recours».

Mais surtout, les opposants croient que le gouvernement n'ose pas faire marche arrière avec son projet. «Sauf que le coût politique, patrimonial et financier est plus dur qu'accepter une consultation publique», croit Bernard Gauthier.

Le projet de réfection de la côte des Éboulements n'a pas été soumis aux audiences publiques prévues à la Loi sur l'environnement puisque la largeur moyenne de la route qui sera construite est inférieure à 35 mètres. En effet, en ajoutant une seconde phase de travaux en repavement certaines rues de Saint-Joseph-de-la-Rive, au bas de la côte, la largeur moyenne est passée de 42 à 32 mètres.

«Ce n'est pas concevable de faire un tel aménagement du territoire avec un tel clivage dans l'opinion publique», a

lancé Michel Gariépy, doyen de la faculté d'aménagement à l'Université de Montréal. Des audiences publiques permettraient, selon lui, une analyse complète du projet pour que la population «se rallie autour du projet plutôt que de se rallier contre». D'ailleurs, de part et d'autre, on se dispute l'appui des résidents du coin.

«La région de Charlevoix n'est pas la propriété exclusive de ses habitants»

Le président de la Société d'histoire de Charlevoix, Serge Gauthier, affirme «qu'une grande partie, pas loin de la majorité» des citoyens de Charlevoix est contre le projet.

Gérard Beaudet s'est enfin demandé si l'actuel gouvernement tient tant à passer à l'histoire en léguant un si piteux héritage. «Tient-il à rejoindre ceux qui ont mené à terme la traversée hydroélectrique de

l'île d'Orléans, l'autoroute des battures de Beauport, la pénétration autoroutière sur le flanc nord du promontoire de Québec ou encore les destructions massives réalisées pour la construction de la Place Radio-Canada et de l'autoroute Ville-Marie? Le moins qu'on puisse dire est que sa candidature doit être prise au sérieux.»

Orphelins de Duplessis

La rencontre avec Perreault n'a rien donné

LOUISE LEDUC
LE DEVOIR

Les orphelins de Duplessis n'ont pas fini de hanter le gouvernement du Québec. Au terme d'une rencontre avec le ministre des Relations avec les citoyens, Robert Perreault, le porte-parole des orphelins, Bruno Roy, a conclu hier à une impasse.

Près de quatre mois après que Lucien Bouchard eut annoncé à l'Assemblée nationale la création d'un fonds d'aide de trois millions, aucune somme n'a encore pu être versée.

Hier encore, les deux parties sont restées braquées sur leurs positions. Le ministre Perreault a continué de répéter l'offre immuable de Québec; le Comité des orphelins de Duplessis lui, continue de revendiquer une indemnisation individuelle pour les torts subis par chacun de ses membres, rejoignant ainsi la position du Protecteur du citoyen, Daniel Jacoby.

«Contrairement aux autres provinces du Canada où des événements comparables ont eu lieu, le ministre Perreault ne reconnaît même pas le principe de la nécessaire réparation», se plaint Bruno Roy. «Tant que ce principe ne sera pas reconnu, nous continuerons notre lutte», a-t-il promis.

La rencontre, qui a duré un peu plus d'une heure, s'est tout de même déroulée dans la politesse, et l'attaché de presse du ministre Perreault, Jean Garon, s'est montré surpris de la sortie des orphelins de Duplessis. «La discussion a été très cordiale et nous avons cru comprendre, quand nous nous sommes laissés, que Bruno Roy allait étudier les questions soulevées, tout simplement», a-t-il expliqué.

Le ministre Perreault a surtout tenté hier de discuter de la façon de mettre en place le fonds d'aide, ainsi que des ressources et des services à proposer aux orphelins.

«Il faut dire qu'il s'agissait d'une rencontre exploratoire, la première que tient M. Perreault, qui est nouvellement responsable du dossier», a rappelé son attaché de presse, Jean Garon.

Les orphelins de Duplessis, eux, n'en sont pas à la case départ. Avant d'être entendues par le ministre Perreault, leurs demandes ont été successivement étudiées par l'ancien ministre de la Justice, Paul Bégin, par le premier ministre Lucien Bouchard et par le ministre de la Solidarité sociale.

Sous le règne de Maurice Duplessis, une collusion entre l'État, l'Église et le gouvernement avait fait en sorte que des centaines d'enfants sains d'esprit soient étiquetés débilés mentaux. Par cette manœuvre, les communautés religieuses recevaient des subventions plus élevées et espéraient ainsi pouvoir joindre les deux bouts.

EN BREF

Aide aux Kosovars

Ottawa (AFP) — La ministre canadienne de la Coopération, Diane Marleau, a annoncé hier le lancement d'un programme d'action contre les mines terrestres au Kosovo. Par le biais de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), le Canada va fournir cinq millions de dollars canadiens sur trois ans pour ce programme qui vise principalement à offrir de l'aide aux victimes des mines terrestres. Il vise aussi à aider au déminage, sensibiliser la population sur les dangers que représentent les mines et à mettre en place un centre local d'action.

Montréal restreint la circulation des camions

Certaines rues seront complètement interdites aux poids lourds d'ici la fin de l'été

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Les résidents de Montréal pourront dorénavant dormir sans le grondement des camions dans leur voisinage. C'est du moins l'un des effets possibles du nouveau plan de circulation des camions, qui entrera en vigueur d'ici la fin de l'été.

Ainsi, certaines rues de Montréal seront complètement interdites aux camions, sauf pour les livraisons locales. Les Montréalais habitant à l'angle des rues Saint-Denis et Jarry, par exemple, ne devraient plus voir de gros mastodontes sur la rue Saint-Denis alors que ce sera le cas jusqu'à 19h sur la rue Jarry.

Les rues Côte-des-Neiges, Saint-Laurent, Papineau et Pie-IX seront les principales artères nord-sud où la cir-

culacion de camions sera permise 24 heures par jour. Dans le sens est-ouest, les grands axes de circulation sont le boulevard Henri-Bourassa, l'autoroute Métropolitaine, les rues Sherbrooke et Notre-Dame.

Outre les Montréalais, les municipalités d'Outremont et de Westmount, par exemple, bénéficient du plan de camionnage. Ces villes demeureront des enclaves de calme. Ainsi, à Outremont, la seule rue où la circulation de camions (et d'autobus, hormis ceux de la STCUM) est permise est la rue Van Horne, et seulement entre 7h et 19h. Même chose à Westmount, où le camionnage est interdit après 19h sur les rues Sainte-Catherine et Sherbrooke. Sur cette dernière rue, d'ailleurs, une fois la frontière avec Montréal franchie, le camionnage est permis en tout temps.

C'est ce qui ressort entre autres de la carte détaillée du réseau de camionnage que la Ville de Montréal a rendue publique hier. Les orientations de la municipalité sont toutefois connues depuis l'année dernière alors qu'elle lançait le remplacement de la signalisation sur son territoire (4500 panneaux indiquant autant les restrictions que les permissions de circuler pour les camions) et investissait 800 000 \$.

«On propose un mariage de raison pour assurer la quiétude des zones résidentielles tout en permettant le développement économique», a indiqué Noushig

Eloyan, responsable politique du transport au comité exécutif de Montréal.

Même si l'élaboration de ce plan s'est faite en collaboration avec le secteur du camionnage, certaines inquiétudes persistent. «On ne rencontre pas pour l'instant de résistance. Mais c'est nouveau. C'est sûr que ça va changer les habitudes et qu'il va y avoir des délais

qui risquent d'entraîner une hausse des coûts de transport», a commenté Yves Marchand, vice-président de l'Association du camionnage du Québec.

Ces délais décolleront des détours imposés aux camionneurs. Ces der-

niers ne pourront plus traverser des quartiers résidentiels pour emprunter des raccourcis. En vertu du Code de sécurité routière, des amendes allant de 175 à 525 \$ pourront être imposées. M. Marchand estime qu'il s'agit de contraventions démesurées.

Mais ce ne sont pas les seuls irritants qu'il entrevoit pour les 1200 entreprises que son association représente. Il dit avoir besoin de six mois pour informer convenablement les camionneurs des changements. Or la promulgation de la réglementation se fera dès que le ministre des Transports aura reçu la résolution des conseils municipaux des villes limitrophes appuyant le plan de Montréal. À la mi-août, cela devrait être chose faite. Par la suite, les camionneurs auront deux mois de grâce pendant lesquels les policiers ne distribueront que des billets de courtoisie.



CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Division scolaire franco-manitobaine n° 49
Apprendre et grandir ensemble

ENSEIGNANTE

La Division scolaire franco-manitobaine est à la recherche de candidat.e.s pour combler un poste à l'École Précieux-Sang et l'École Taché :

Poste permanent à 92 % - M à 8
musique / harmonie

L'entrée en fonction se fera le 30 août 1999.

Veuillez indiquer votre intérêt par écrit en communiquant avec le directeur général avant le mercredi 7 juillet 1999 :



Monsieur Léo Robert
Division scolaire franco-manitobaine n° 49
Case postale 204, 485 chemin Dawson
Lorette MB R0A 0Y0
Téléphone: (204) 878-9399 Télécopieur: (204) 878-9407

Le Collège Durocher-Saint-Lambert est une institution d'enseignement secondaire à caractère confessionnel de loi catholique. Il accueille, dans deux pavillons de taille moyenne, plus de 1900 garçons et filles de la 1^{re} à la 5^e secondaire. Il est reconnu pour offrir un enseignement de haut niveau, un encadrement et un suivi individuel attentif. Afin de compléter son équipe de direction, le Collège sollicite des candidatures pour le poste de:

Directeur(trice) des services pédagogiques

Sous l'autorité de la directrice générale, vous serez entièrement responsable du développement, de l'organisation et de la coordination des différents services et projets pédagogiques du Collège. Parmi les dossiers relevant de votre mandat, mentionnons, entre autres, la maquette de cours, les politiques d'évaluation de l'enseignement, l'animation de la commission pédagogique et des comités, l'implantation des NTIC, le matériel didactique, les programmes de perfectionnement, la recherche et le développement pédagogique, l'orientation des différents services de soutien à l'enseignement (APQ, audio-visuel, bibliothèque, orientation).

Vous détenez une autorité fonctionnelle d'expert pédagogue exercée en complémentarité et en interdépendance avec les directions du pavillon.

Exigences:

- Autorisation légale d'enseigner au secondaire et expérience d'enseignement de dix (10) ans
- Formation universitaire de 1^{er} cycle (une formation de 2^e cycle en pédagogie sera considérée comme un atout)
- Savoir-faire et réalisations significatives en recherche et développement de la pédagogie au secondaire
- Habiletés reconnues en animation, travail d'équipe et gestion de projet

Le poste fait partie des emplois de cadre du Collège et est assujéti aux politiques de rémunération et d'avantages sociaux des emplois de cadre.

Si ce défi stimulant vous intéresse, veuillez faire parvenir votre curriculum vitae avant le 5 juillet 1999 à l'attention de la directrice générale à l'adresse suivante:



Collège Durocher-Saint-Lambert
857, rue Riverside
Saint-Lambert (Québec)
J4P 1C2
Télécopieur: 450-465-0860

Un enfant heureux apprend mieux

Le Collège favorise l'égalité des chances dans l'emploi. Nous remercions tous les candidats et candidates. Toutefois, nous ne communiquerons qu'avec les personnes choisies pour entrevue, qui devront être disponibles les 8 et 9 juillet 1999.

L'emploi
que vous recherchez!

CONSEILLER(ÈRE) EN ÉVALUATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
FREDERICTON

La direction de la mesure et de l'évaluation du secteur francophone du ministère de l'Éducation, un employeur offrant l'égalité d'accès à l'emploi, est à la recherche d'une personne pour combler le poste de conseiller(ère) en évaluation responsable de la mesure externe en Français langue première. Relevant du directeur de la mesure et de l'évaluation, la personne choisie devra assurer le développement, l'administration et la correction de tests diagnostiques au primaire et d'examen sommatis provinciaux au secondaire en Français langue première. Elle devra aussi produire des rapports analytiques des résultats de ces examens et offrir des services spécialisés de consultation au personnel du Ministère et des districts scolaires francophones de la province. Le titulaire sera appelé à siéger à divers comités professionnels, à faire un certain nombre de déplacements à l'intérieur de la province et à effectuer d'autres tâches connexes au sein de l'équipe de la direction.

La personne choisie aura à démontrer les connaissances, les habiletés, les aptitudes et les capacités requises pour l'accomplissement des tâches susmentionnées, notamment des

habiletés d'analyse, de communication et de recherche ainsi que les qualités de chef d'équipe. Elle devra être titulaire d'un diplôme universitaire au niveau de la maîtrise, préférablement en mesure et évaluation, et avoir accumulé une expérience dans ce domaine. Une certaine connaissance et des aptitudes dans l'utilisation d'outils informatiques et statistiques sont requises. Une excellente communication. La préférence sera accordée aux personnes possédant une connaissance de l'approche communicative en enseignement du Français.

Les candidat(e)s sont priés de déclarer clairement la pertinence de leur formation et de leur expérience par rapport au poste affiché.

TRAITEMENT: de 1 762 \$ à 2 317 \$ à la quinzaine (Catégorie salariale 6). Les demandes doivent porter le numéro du concours 99-2000-09 et doivent être envoyées AU PLUS TARD 7 juillet 1999, à la Direction des ressources humaines, Ministère de l'Éducation, C.P. 6000, bureau 375, 3^{ième} étage, Kings Place, Fredericton (N.-B.) E3B 5H1. Télécopieur: 444-4761

ÉDUCATION

Nouveau Brunswick



Université d'Ottawa
Département de sociologie
Poste de professeur(e) remplaçant(e)

• Poste d'un an au rang d'adjoint(e) (junior) débutant le 1^{er} août 1999.

• Compétences sociologique et/ou anthropologique en rapports sociaux de sexe/études féministes combinés avec compétences en études ethniques ou en développement. Capacité d'enseigner en français, dans une de ces combinaisons de domaines à la maîtrise et enseignement au niveau du premier cycle. Capacité d'enseigner la méthodologie qualitative ou d'enseigner en anglais serait des atouts, ainsi que la capacité d'enseigner un cours interdisciplinaire d'introduction en études des femmes. Dossier de recherche.

- Exigences: - détenir un doctorat
- expérience d'enseignement
- publications
- bilinguisme actif

Avant le 10 juillet 1999 il nous faut recevoir votre curriculum vitae accompagné d'une lettre de présentation décrivant votre expérience en enseignement et en recherche, une publication, et les coordonnées (y compris téléphone, courriel) de trois références avec qui nous pourrions communiquer tout de suite. Veuillez faire parvenir ces documents à: Ann Denis, Directrice, Département de sociologie, Université d'Ottawa, 550 rue Cumberland, C.P. 450, Succ. A, Ottawa, Ontario, K1N 6N5. No. de télécopieur: 613-562-5906.

Conformément aux exigences prescrites en matière d'immigration au Canada, la priorité sera accordée aux citoyen(ne)s canadien(ne)s et aux résident(e)s permanent(e)s. L'Université d'Ottawa a une politique d'équité en matière d'emploi. Le département encourage fortement les femmes et les membres des communautés minoritaires à présenter leur candidature.

DYAD, développeur de jeux
(série Puzz-3D CD), cherche
SPÉCIALISTES MONTAGE VIDÉO /
INFOGRAPHISTES

Expertise nécessaire : systèmes informatiques, Form-Z, Electric Image, Photoshop, Illustrator. Baccalauréat design graphique (ou domaine connexe). Aptitudes illustration recommandées. Bilingue.

Envoyez CV/démos à : Jean-Alexis Doyon, Studio Digital DYAD, 430 Ste-Hélène, Suite # 102, Montréal, QC, H2Y 2K7. Fax : (514) 499-1218 www.dyad.com

théâtre ubu

APPEL DE CANDIDATURES
DIRECTION DE PRODUCTION

Le Théâtre UBU, compagnie de théâtre de création, recherche des candidat(e)s pour assurer le poste de direction de production.

Sous l'autorité du directeur artistique, le ou la titulaire de ce poste assumera les responsabilités suivantes:

Coordination générale de l'ensemble des activités de production de la compagnie / Supervision des aspects techniques, matériels et budgétaires des productions / Participation à l'élaboration des budgets de production

Engagement du personnel technique requis par les productions / Organisation technique et suivi des tournées au Québec et à l'étranger / Gestion des équipements et locaux de la compagnie

Exigences

Formation en direction technique et/ou de production / 5 années d'expérience dans la direction de production au Québec et à l'étranger / Un sens de l'organisation et une capacité à diriger un groupe de travail avec dynamisme et leadership / Une connaissance approfondie des méthodes de production et du processus de création artistique / Une bonne connaissance de la langue française et de la langue anglaise, parlées et écrites.

La rémunération sera déterminée en fonction de la compétence et de l'expérience du (de la) candidat(e). L'entrée en fonction est prévue pour août 1999.

Les candidatures, accompagnées d'un curriculum vitae et de références, devront nous parvenir au plus tard le 1^{er} juillet 1999.

Théâtre UBU, Poste de direction de production
4387, avenue Christophe-Colomb, Montréal (Québec) H2J 3G4
Fax : (514) 521-7157 / ubu@surf.to

LE DEVOIR

POLITIQUE

Vers un forum politique permanent

Bouchard et les chefs autochtones cherchent un compromis

Les négociations se poursuivront d'ici une autre rencontre au sommet cet automne

Une première rencontre en 11 ans entre un premier ministre du Québec et l'ensemble des chefs autochtones a eu lieu hier. Québec et les Premières Nations cherchent à s'entendre sur la création d'un forum politique, et ce, malgré leurs différends territoriaux.

MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU DE
QUÉBEC

Le gouvernement Bouchard et les chefs des Premières Nations du Québec et du Labrador poursuivront le dialogue afin de faire avancer l'idée d'un forum politique permanent. Destiné à régler les problèmes survenant entre le gouvernement et les Premières Nations, voire certaines crises épisodiques, cette «table» Québec-autochtones fera l'objet de négociations d'ici une prochaine rencontre au sommet à l'automne. Les deux parties acceptent d'en discuter malgré leurs apparents différends territoriaux.

«Nous nous entendons pour ne pas

nous entendre sur tout», a d'ailleurs déclaré le premier ministre Bouchard à l'issue de cette première rencontre en 11 ans entre un premier ministre québécois et l'ensemble des chefs des Premières Nations habitant le Québec.

M. Bouchard a expliqué qu'il s'attend tout de même à voir les négociations progresser dans les prochains mois en vue de la création de ce forum politique permanent, dont l'idée provient de la politique autochtone du gouvernement adoptée l'an dernier et d'un accord-cadre de collaboration générale entre Québec et les Premières Nations. D'ici l'automne, les deux parties ont, en principe, accepté qu'un groupe de travail conjoint fasse avancer ce dossier.

Le chef de l'Assemblée des Pre-

mières Nations du Québec et du Labrador (APNQL), Ghislain Picard, souligne toutefois que l'option souverainiste du gouvernement actuel représente un obstacle dans ces pourparlers. M. Picard soutient qu'il faudra rester «vigilants» sur les objectifs poursuivis par le gouvernement Bouchard durant les présentes négociations avec les autochtones.

Même s'il adhère à une volonté de négociation, malgré des «positions pas nécessairement convergentes», le chef de l'APNQL rappelle que les autochtones ont une démarche «égalitaire», réclamant essentiellement les mêmes droits que les Québécois, notamment celui à l'autodétermination.

«Il y a des prétentions autochtones que nous n'acceptons pas», a répliqué, pour sa part, le premier ministre Bouchard en soulignant que le forum que souhaite créer son gouvernement se convertira justement en lieu de rencontre et d'échanges permanents, qui aidera à résoudre et à prévenir des problèmes

économiques, sociaux et territoriaux.

En outre, dit-il, la déclaration de 1985 de l'Assemblée nationale — reconnaissant l'autonomie des Premières Nations au sein du Québec — devrait représenter une base solide pour entreprendre la création d'une structure permanente de dialogue entre les nations québécoise et autochtones.

À ce sujet, le ministre responsable des Affaires autochtones, Guy Chevrette, a annoncé qu'une entente politique sera signée «incessamment» entre son gouvernement et les Inuits du Nunavik. Le président de la société Makivik, Pita Aatami, a expliqué hier que les Inuits souhaitent, en fait, un amendement à la convention de la Baie-James et la création d'une commission tripartite fédérale-provinciale-inuite pour étudier la création d'un gouvernement autonome au Nunavik à l'intérieur du Québec.

Québec a d'ailleurs signé hier une entente de 25 millions avec l'administration régionale Kativik pour le financement du développement des com-

munités inuites. De plus, deux autres accords ont été annoncés avec les Inus D'Unamen Shipu et les Abénakis d'Odanak et de Wolinak. L'entente avec les Inus concerne le réaménagement de l'aéroport de La Romaine sur la Côte-Nord et l'amélioration de son chemin d'accès. Les travaux, qui seront terminés en l'an 2000, étaient réclamés par les Inus depuis plus de 20 ans. L'accord avec les Abénakis touche aux droits de chasse et de piégeage à des fins alimentaires de ces autochtones du centre du Québec.

En Abitibi, par contre, le conflit entre les Algonquins et les travailleurs forestiers n'est toujours pas réglé, a reconnu le ministre Chevrette, sur les coupes de bois dans le parc de la Vérendrye. Le ministre se dit confiant de régler le dossier sans que la paix de la région soit menacée. Une collaboration du gouvernement fédéral serait toutefois nécessaire, a-t-il expliqué, en raison des demandes territoriales exprimées par les Algonquins.

Accès à l'égalité

Des programmes nécessaires, dit la CDP

NORMAN DELISLE
PRESSE CANADIENNE

Québec — Les programmes d'accès à l'égalité, qui visent à corriger la discrimination dans l'emploi dont sont victimes certaines catégories de citoyens, ont été pertinents et devraient être poursuivis, estime la Commission des droits de la personne (CDP).

Dans son dernier rapport annuel, récemment déposé à l'Assemblée nationale, la CDP analyse les programmes mis en place au Québec depuis 1986 pour augmenter le nombre de femmes, d'autochtones, de handicapés ou de personnes provenant de groupes minoritaires dans les secteurs public et privé.

Par exemple, dans la fonction publique, le nombre de femmes a augmenté de 18,3 % en 12 ans alors qu'au même moment, le nombre d'emplois réguliers régressait de 5,4 %.

Au total, le nombre de femmes fonctionnaires a progressé de 37,6 à 47 % au cours de la même période.

Par contre, les programmes ont été moins efficaces pour les communautés culturelles, dont la présence dans la fonction publique n'a grimpé que de 1 % de 1990 à 1996.

Le nombre d'employés provenant de ces communautés culturelles est passé de 1092 à 1102 pendant cette période.

Il y a par contre eu baisse chez les groupes n'ayant pas été ciblés prioritairement par les programmes d'accès à l'égalité: le nombre de personnes handicapées à l'emploi de l'État a chuté de 10 %. Quant aux autochtones, leur effectif a chuté de 14,3 %. Enfin les anglophones ont connu une réduction de 11,6 % de leur nombre.

Dans le secteur privé, les entreprises de 100 employés et plus qui souhaitent obtenir des contrats ou des subventions de plus de 100 000 \$ du gouvernement devaient s'engager à mettre en place un programme d'accès à l'égalité conforme à la Charte des droits.

L'an dernier, 154 entreprises étaient donc soumises à cette obligation. La CDP évalue que les effectifs féminins y ont progressé de 3,4 % pendant que les effectifs totaux chutaient de 4,9 %. Il y a également eu hausse de 18,9 % des employés provenant des communautés culturelles au sein de ces entreprises. De plus, ces programmes d'accès «ont contribué largement à sensibiliser les gestionnaires de ces entreprises aux risques de discrimination dans la gestion des ressources humaines», constate la CDP.

Ces programmes «demeurent nécessaires pour corriger la situation de personnes faisant partie de groupes plus fréquemment victimes de discrimination», conclut la commission.

Ottawa veut approfondir ses relations avec les États-Unis

Marchi confirme l'arrêt des visites ministérielles à Cuba

MANON CORNELIER
LE DEVOIR

Après dix ans de libre-échange, le gouvernement fédéral cherche des moyens non seulement pour améliorer mais aussi approfondir les relations du Canada avec les États-Unis. Mais il n'est pas question, pour ce faire, d'aller jusqu'à adopter une monnaie commune ou une union douanière, a répété hier le premier ministre Jean Chrétien.

Le ministre du Commerce international Sergio Marchi a pour sa part confirmé l'arrêt des visites ministérielles à Cuba, y compris celle qu'il comptait faire bientôt. Il s'agit d'un des premiers effets du réexamen des relations canado-cubaines annoncé en mars par le premier ministre à la suite de la condamnation de quatre dissidents politiques. M. Chrétien avait lui-même demandé leur libération lors de son passage à La Havane.

Le ministre Marchi a précisé que cette décision ne remettait pas en cause la politique canadienne «d'engagement constructif» avec Cuba. Un geste, cependant, devait être fait pour faire comprendre au régime castriste le sérieux de la désapprobation canadienne, a-t-il dit à sa sortie de la réunion du cabinet, qui portait sur de tout autres questions.

Cette retraite estivale de deux jours, consacrée au bilan des deux premières années de son gouvernement, devait aussi permettre de faire le point sur

l'état des relations politiques et commerciales entre le Canada et les États-Unis. Ce sujet a occupé l'essentiel de la journée d'hier, en présence de l'ambassadeur du Canada à Washington, Raymond Chrétien.

La grande question était de savoir si Ottawa envisage ou non une union monétaire ou douanière avec les États-Unis. «On n'a pas parlé de cela», a dit M. Chrétien à sa sortie de la première journée de réunion de son cabinet. Il a tenté, dès son entrée, de minimiser l'importance de ces échanges. «C'est notre plus grand partenaire commercial. [...] Je ne sais pas pourquoi on s'excite avec ça. Ce qui serait surprenant, ce serait qu'on ne s'intéresse pas à nos relations avec les États-Unis.»

Peu de choses ont filtré, mais le ministre Sergio Marchi a indiqué à sa sortie de la réunion qu'il «avait plusieurs options sur la table, à l'exclusion de l'union monétaire». À l'entendre, il est clair qu'Ottawa ne cherche pas que des améliorations de circonstances mais une façon d'approfondir encore davantage les liens entre les deux pays.

«Nous avons examiné plusieurs options et pas seulement en ce qui a trait à la gestion de nos relations», a dit M. Marchi. Il a été question d'améliorations graduelles, des procédures aux frontières, de l'établissement d'un lien Amérique du Nord-Union européenne, et ainsi de suite.

Il n'a pas voulu révéler si de nouvelles mesures découleraient de ces échanges mais a dit l'espérer. «J'espère

qu'il y aura des initiatives réalistes sur la manière de gérer cette relation, de promouvoir le Canada aux États-Unis et à travers le monde pour éviter que le reste de la planète ne pense qu'aux États-Unis lorsque vient le temps d'investir et de commercer avec l'Amérique du Nord.»

Ottawa se préoccupe, comme toujours, des élargissements protectionnistes du Congrès américain, susceptibles de causer des maux de tête au Canada. M. Marchi a cité en exemple le secteur agricole, qui a

été affecté par le blocus routier de certains camionneurs.

La situation économique américaine a aussi été évoquée, a-t-il laissé entendre. Cette question n'est pas négligeable. L'économie de nos voisins roule à fond de train depuis huit ans, entraînant dans son sillage l'économie canadienne. Un ralentissement aurait des effets importants au Canada, ce qui doit sûrement préoccuper Ottawa.

Les ministres ont eu droit à un exposé du ministre des Finances, Paul Mar-

tin, sur l'état des finances publiques. Ceci devrait avoir un effet sur les discussions d'aujourd'hui, qui doivent porter sur les choix du gouvernement alors qu'il arrive à mi-mandat, se prépare pour un discours du Trône à l'automne et se penche déjà sur son prochain budget.

Les membres du cabinet n'ont pas voulu donner d'indices hier sur ce qui ressortait de leurs discussions, préférant sourire innocemment aux caméras.

Droit de 3 \$ sur chaque pneu neuf

NORMAN DELISLE
PRESSE CANADIENNE

Québec — Chaque pneu neuf vendu au Québec coûtera 3 \$ de plus à compter du 1^{er} octobre prochain, a annoncé hier le ministre de l'Environnement, Paul Bégin.

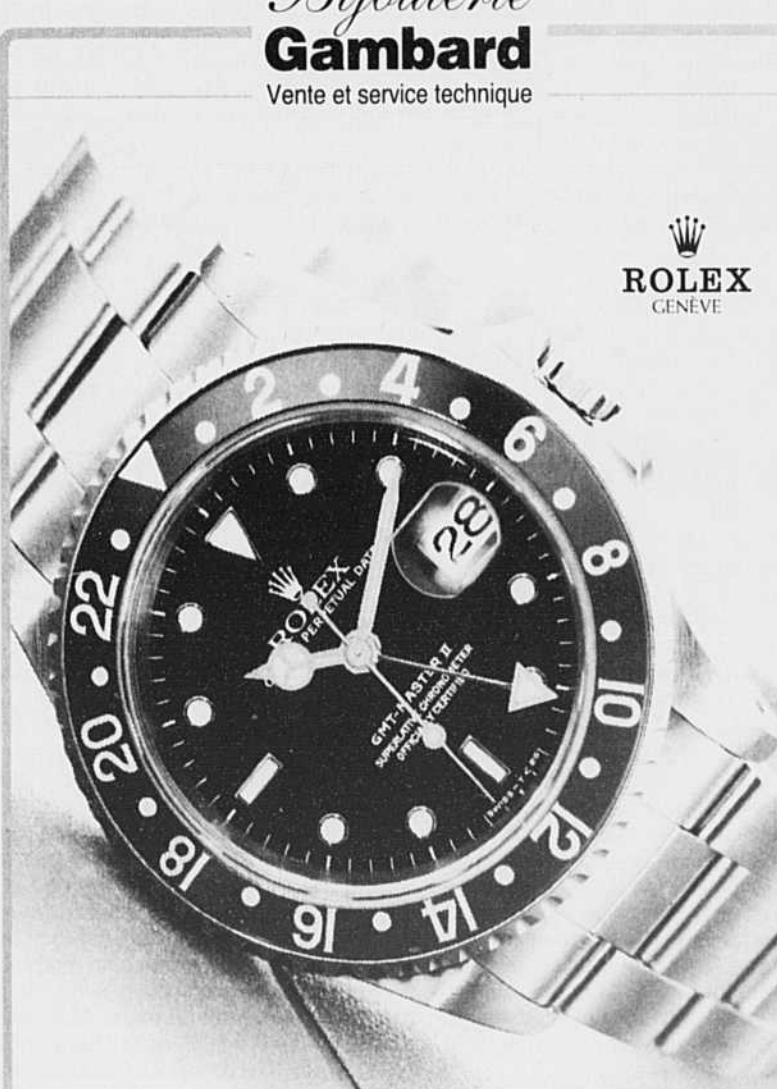
Les sommes ainsi accumulées seront versées dans un fonds environnemental destiné à vider, sur une période de dix ans, la cinquantaine de lieux d'entreposage de pneus usagés à travers le Québec.

La taxe devrait rapporter la première année quelque 14 millions de dollars au fonds environnemental. De plus, les fonds serviront au financement du programme de gestion des pneus usagés, dont un bon nombre sont actuellement recyclés.

«L'accumulation des pneus usagés représente des risques majeurs pour l'environnement, par la contamination de l'eau, de l'air et du sol en cas d'incendie, sans compter la santé des citoyens, qui est menacée, et la réhabilitation des lieux», a mentionné le ministre Bégin en annonçant la nouvelle. Il a cité l'exemple de l'incendie de pneus à Saint-Amable en mai 1990. Des millions de pneus avaient alors brûlé pendant quatre jours à l'occasion de ce désastre écologique.

Selon une étude de Recyc-Québec datant de ce mois-ci, 4,4 millions de pneus neufs d'automobile et 350 000 pneus de camion sont vendus au Québec chaque année. On estime également que quelque 25 millions de pneus usagés sont accumulés un peu partout sur le territoire.

Bijouterie Gambard
Vente et service technique



ROLEX GENEVE

GMT-Master II
en acier et or 18 carats

630-A RUE CATHCART, MONTRÉAL, CENTRE VILLE • TÉL.: 866-3876

LE DEVOIR ET LA MER à vos pieds

CONCOURS

PARTICÍPEZ AU CONCOURS ET COUREZ LA CHANCE DE GAGNER

un forfait d'UNE SEMAINE au MAROC pour deux personnes au magnifique Agadir Beach Club HOTEL



Splendeur marocaine, luxe et détente
• Une plage magnifique, 7 restaurants
• Voyagez en service 747 de Royal Air Maroc

الخطوط الملكية المغربية
royal air maroc
Les caravaniers du monde

POUR PARTICÍPER, vous n'avez qu'à nous faire parvenir les coupons de participation qui seront publiés dans Le Devoir les lundis, mercredis et vendredis avant le 13 août 1999, à minuit.

Le tout d'une valeur de 4800 \$

Coupon de participation
Retourner par la poste à:
LE DEVOIR
Concours Le Devoir et la mer à vos pieds, 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, Québec H3A 3M9.

ET LA MER à vos pieds

Nom:
Adresse:
App.: Ville:
Code postal:
Téléphone: (résidence)
(bureau)
Abonné au Devoir: oui non

Le tirage aura lieu le 16 août 1999.
Le concours s'adresse aux 18 ans et plus.
Les conditions et règlements du concours sont disponibles à la réception du Devoir.

É D I T O R I A L

Maintenant,
que faire?

Le psychodrame causé par la grève prématurée de la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec entre dans une phase critique: ou le syndicat qui a lancé les hostilités le premier accepte de recommander le retour au travail, ou le gouvernement devra intervenir en adoptant une loi d'exception mieux adaptée que la loi 160.

La grève illégale de la FIIQ était prématurée parce que les négociations n'étaient pas dans une impasse. Une seule raison explique que les plus militantes aient choisi de ne pas attendre l'automne pour entreprendre des moyens de pression légaux: la certitude qu'avec l'appui populaire elles obtiendraient davantage que les autres employés d'hôpitaux.

Pour la plupart, les infirmières travaillent bien et fort, cela est évident, personne ne le nie. Elles ne sont pas les mieux payées au pays, ni les moins bien payées non plus. Ici même au Québec, elles gagnent des salaires semblables et parfois plus élevés que ceux d'autres employés de compétence équivalente: techniciens de laboratoire, d'inhalothérapie, de radiologie ou de réadaptation. Des gens tout aussi dévoués, qui rendent des services essentiels sans avoir la chance du nombre, de la proximité des patients et d'une longue histoire de la profession.

Certes, il y a les policiers qui, dans notre société, sont mieux payés, mais voilà précisément un mauvais exemple où un groupe d'individus profite de son rapport de force extraordinaire pour se hisser au-dessus de la mêlée d'une façon inéquitable et injustifiée.

Le cas des infirmières n'a donc rien de particulier par rapport aux autres employés de la santé si ce n'est qu'il s'agit d'un métier où la précarité d'emploi et l'instabilité des horaires de travail étaient devenues excessives. Or, s'il a pu s'attirer l'appui du public en tablant sur ces problèmes, le syndicat ne peut plus utiliser cet argument depuis que tout le monde sait que le gouvernement a accepté de donner suite à ses demandes. Le blocage survenu à la table de négociation, il y a une semaine, s'explique donc autrement, notamment par l'incapacité du syndicat d'établir des priorités dans cette négociation et par sa volonté de tout régler d'un seul coup: précarité, vacances, horaires, tâches, relativité, salaires, primes, etc. Comme si cette négociation était la dernière... Les infirmières sont au bout du rouleau, la situation était devenue explosive? Alors, c'était d'autant plus la responsabilité des dirigeants syndicaux de mettre ses membres en garde contre la tentation de faire sauter la baraque. Facile de mobiliser ses membres dans un tel cas, mais plus difficile de contrôler les troupes par la suite.



Jean-Robert
Sansfaçon

Le syndicat savait fort bien que l'employeur, le gouvernement, aurait à refaire le même exercice avec 400 000 autres employés d'ici quelques mois et qu'il ne pouvait donner aux infirmières ce qu'il ne pourrait consentir aux autres. Après tout, les conditions salariales des infirmières n'ont rien en commun avec celles des éducatrices de garderie... Il fallait donc être naïfs ou téméraires pour s'attendre à ce que le gouvernement crée un précédent aussi coûteux sans autre motif que de ne pas déplaire au public favorable à la cause de ses infirmières. Un public qui aime bien ses infirmières et ne détesterait pas qu'elles infligent une rebuffade à papa Bouchard, mais qui respecte aussi ce chef entêté qui sait se tenir debout et ne pas plier au premier coup de vent.

Naïveté ou témérité de la part des militantes du syndicat, le résultat est le même: l'opération en cours décidée par les stratèges risque de se révéler suicidaire. Advenant un échec, la FIIQ en paiera le prix sous la forme d'une forte démobilité dont elle mettra bien du temps à se remettre.

**On aime faire
plier le
gouvernement...
et que ce dernier
se tienne debout!**

Cela dit, tout n'est pas désespéré. Encore faut-il cependant que le syndicat renonce à la grève illégale et qu'il accepte de voir la situation en face. La solution, c'est la reprise rapide des négociations là où elles ont été interrompues. Si le gouvernement ne peut aller au-delà de ce qu'il est prêt à verser aux autres employés, il lui reste tout de même une marge de manœuvre du côté de la «relativité salariale». Grâce à cet exercice de comparaison des métiers entre eux, on a ajouté 400 millions par année jusqu'ici pour corriger les salaires d'une foule d'employés de plusieurs métiers différents, dont les bibliothécaires et les infirmières elles-mêmes au début de la décennie. Ces dernières demandent aujourd'hui un autre 10 % de rattrapage à ce chapitre, mais encore faut-il que ce pourcentage soit justifié par une étude appropriée de comparaison.

Cela, les chefs syndicaux le savent fort bien. Pourquoi refuser de se prêter à cet exercice dont elles ont déjà profité dans le passé sinon parce que le syndicat préfère jouer à fond la carte du rapport de force, grâce à l'appui populaire dont disposent ses membres? Voilà qui est inacceptable.

Dans les circonstances, on ne voit pas comment un gouvernement responsable pourrait succomber à la tentation, bien réelle sur le plan politique, de céder au chantage. Si les infirmières sont des travailleuses dévouées individuellement, elles n'ont pas pour autant le droit de profiter de la situation en faisant une grève comme celle-là, même en respectant des services qu'elles ont elles-mêmes jugés essentiels. Le gouvernement est responsable de la crise qui sévit dans les services de santé, mais cela ne justifie tout de même pas une grève illégale. Surtout pas de la part de ceux et celles à qui la société a confié la tâche de veiller sur les plus vulnérables.

Quant au gouvernement, il a de son côté la responsabilité de reprendre les négociations aussitôt que les infirmières auront mis fin à leur grève. Entre-temps, il se doit de prendre les moyens qu'il faut pour amener les dirigeants syndicaux à lancer le mot d'ordre de retour au travail. Or, il ne dispose pas présentement des outils nécessaires à cette tâche. La suspension de l'ancienneté n'est pas un bon moyen d'atteindre ce but, pas plus que les amendes imposées à des individus qui ne méritent pas de perdre deux jours de salaire durement gagnés par journée de grève. C'est ailleurs qu'il faut toucher, là où s'organise l'illégalité et où l'on connaît les enjeux d'une telle lutte avant de l'entreprendre. Et cette fois, contrairement au passé, il faut prévoir que les éventuelles sanctions soient appliquées qu'il advienne par la suite. Il est quand même ridicule que des syndicats aient pu par le passé recourir à la Cour des petites créances pour faire payer des membres qui refusaient de verser leurs cotisations au syndicat local après que la loi eut interrompu la perception des cotisations à la source!

Les infirmières doivent retourner au travail rapidement pour que reprennent les négociations, et ce, dans le meilleur intérêt des malades et des infirmières elles-mêmes, qui ne demandent pas mieux que de retrouver leur poste et de laisser à leurs représentantes dûment mandatées et payées le soin de négocier en leur nom.

jrsansfacos@ledevoir.ca

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA
LE 10 JANVIER 1910
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSSAÇON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Rédacteur en chef adjoint MICHEL VENNE
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
PIERRE CAYOUILLE, NORMAND THÉRIAULT
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ



LETTRES

Pierre Perrault,
toujours vivant

Un Pierre Perrault qui meurt, ça n'a pas de bon sens. La mort apparaît tout à coup dans son absurdité. Perrault le vivant qui faisait corps avec la réalité, qui arpentaient la terre québécoise de long en large et jusqu'à plus outre, qui naviguait sur le grand fleuve jusqu'à la mer du Labrador pour contourner ses îles et comprendre ses rives sous d'autres angles, qui sans cesse enquêtait, questionnait, s'émervillait, qui creusait la moindre brindille, qui enregistrait toutes les intonations de la parole, qui débusquait le réel solide sous l'image évanescence, qui s'acharnait, envers et contre toutes les modes, à remonter le temps et l'espace, à reprendre le fleuve pour retrouver l'empire, le premier regard et la première parole sur notre pays...

Comment cet homme-là peut-il mourir? Justement, Perrault n'est pas mort. Le territoire de l'âme québécoise qu'il a chevauché pendant 40 ans, il l'a inscrit sur la pellicule de ses films et dans les pages de ses livres. Ses documentaires ne vieilliront jamais. Il sont de l'ordre de la poésie authentique. Il y a en eux un mouvement de fond qui va au cœur du réel pour en saisir la vibration mystérieuse. C'est là le fin fond de l'objectif documentaire. Et Perrault l'a atteint.

Mieux que Vertov, Ivens, Flaherty, Ruttman, Wiseman, Rouch et Resnais. Ses écrits comptent parmi les plus forts de notre littérature (et peut-être bien fallait-il qu'il parte et leur laisse toute la place pour qu'enfin on le découvre). Une écriture puissante et noble, dont chaque mot est en bonne et due place, sans jamais, au grand jamais, s'en aller vagabonder au-delà ou en deçà du seuil de la perception du réel. Des mots qui collent aux choses. Comme, dans ses documentaires, des images qui collent aux réalités. Et une littérature qui enquête, sans relâche. Le signe de ponctuation qu'affectionne Perrault est le point d'interrogation. Dans *L'Onymatique ou l'objectif documentaire* (un authentique chef-d'œuvre), les points d'interrogation sont légion. Une multitude de crochets pour soulever les images convention-

nelles et rassurantes que nous apposons sur le réel... et nous forcer à regarder au fond des choses.

Pierre Perrault s'en est allé le 23 juin, au début de la nuit. Il nous a accompagnés jusqu'au bord de notre fête nationale. Lui qui trouvait donc qu'on y mettait du temps à célébrer souverainement. Lui qui écrivait: «Je me suis voulu d'un pays qu'on ne voulait pas.»

Paul Warren
Îles-de-la-Madeleine, 25 juin 1999

Les tontons Boubou
d'Emploi-Québec

Quelle horrible sensation, à 40 ans, de se retrouver le joujou d'un fonctionnaire grotesque. Kafka ferait naître d'Emploi-Québec une victime du non-sens. Prenez-moi pour témoin. En chômage l'hiver dernier, à la suite de la réussite d'une formation en tourisme, j'obtins d'un agent fort sympathique une seconde formation, anglais langue seconde, afin d'augmenter mes chances. Merveilleux! L'hiver est désastreux pour la recherche d'emploi.

Arrivé en mai, c'est différent, la saison touristique renaît. Je trouve un programme fort intéressant, un truc pour le développement des compétences (PLDC), un emploi de six mois, au cœur du Vieux-Montréal, où j'appliquerai l'anglais sur un terrain au centre de l'activité touristique. Je jubile! D'autant que l'employeur, la Société de développement de Montréal, embauche fréquemment. Comme le projet relève d'un programme gouvernemental, je vole à la première heure au bureau d'Emploi-Québec, avenue du Parc. Un nouvel agent, du genre tonton Boubou, me répond que je ne suis pas admissible, l'emploi étant pour ceux qui viennent d'arriver au chômage. Il ajoute que ce type d'emploi est réservé aux «payeurs de taxes». Malheureusement, je n'avais pas mes déclarations d'impôts sur moi pour légitimer mon statut de travailleur.

Rentré chez moi, j'appelle mon député. Les appels se perpétuent jusqu'à ce que, finalement, l'emploi me glisse entre les doigts, mais aux dires de

l'attaché politique, j'aurais dû être admissible et il n'y avait là rien à comprendre.

J'en rageais... Mais la saison touristique est si courte: pas le temps de s'arrêter. Trois semaines s'écoulent, une nouvelle possibilité de travail tout aussi intéressante pour moi. Cette fois, l'agent paternaliste refuse de me signer un bon d'emploi sous prétexte que je n'ai pas terminé ma formation en anglais.

À la fin juillet, je me retrouverai sur le très bien-être social avec un bon anglais mais plus aucune chance de trouver du travail en tourisme.

Ce qui me désole, c'est qu'à 40 ans, ce soit un parfait étranger qui décide de ce qui est bon pour moi. Je suppose qu'on me considère comme un enfant d'Emploi-Québec! On n'est pas si loin de Duplessis!

Nicole Giasson
Montréal, 16 juin 1999

L'étiquetage obligatoire,
la vraie protection
du consommateur

Il faut appuyer sans réserve les actions de la députée Hélène Alarie, porte-parole du Bloc dans le dossier agroalimentaire, en particulier sur la promotion de l'étiquetage obligatoire.

Il est utopique de croire que le contenu d'un produit a comme objectif votre santé. La finalité du fabricant est de maximiser son profit. L'étiquetage obligatoire est vu par le lobbying des dollars comme une limite à la possibilité de profit.

L'ouverture des frontières rend caducs les contrôles de qualité de nos gouvernements locaux. L'information sur les ingrédients et la méthode de production de ces derniers est la vraie protection du consommateur face à la valeur du produit. Il faut laisser aux consommateurs la liberté de choix. La connaissance amènera le choix judicieux pour sa santé et celle de ses proches.

L'histoire n'a pas encore relevé un cas où le profit excessif est à l'avantage de l'humanité.

Michel Loisel
Brossard, 21 juin 1999

LIBRE OPINION

La parole de Pierre Perrault

Lui dans son petit lit d'hôpital, moi accroupi à ses côtés, nous mettions la dernière main à son livre, *Nous autres icitte à l'île*, vaste voyage au pays de la mémoire auquel nous travaillions depuis qu'il m'avait fait l'honneur de soutenir ma candidature à la direction de l'Hexagone. Devant moi, encore une fois, mais pour la dernière, Pierre Perrault essayait de saisir les gens d'ici, avec les tournures de phrases qui leur appartiennent, afin de mieux comprendre comment nous pensons et où nous allons.

Nous en étions arrivés jusqu'à la correction des épreuves, «son» épreuve, comme il disait. Et il ne lui restait plus guère qu'à apprécier la couverture de ce livre à paraître en octobre. Le travail avait progressé tout doucement, au fil de nos visites et de ses efforts résolus. Dans chacune des pages que nous regardions patiemment ensemble, Perrault s'efforçait de produire un bilan des paroles enregistrées par sa mémoire et ses films. Il lui semblait que, en marge de ses amis lettrés, se trouvaient des savants inconnus dont les œuvres, fugaces comme le sillage d'un navire, de-

vaient être inscrites dans les mémoires. Il se prenait à regretter que, «du grand texte d'un horizon à l'autre de la parole», il ne resterait «bientôt dans les mémoires que la page blanche d'un ciel bleu» où les oiseaux sont toujours à reprendre leur vol.

Perrault parlait ses livres autant qu'il les écrivait, avec toujours à la bouche le mot juste et finement ciselé. Ses livres, il les disait avant de les écrire. J'admirais chez lui ce sens de la parole qui sait tout éclairer de son éclat unique.

Notre cinéaste-poète était parti, dès les années 50, à la découverte du langage et du réel qu'il recouvrait, bien certain que de Blanc-Sablon à Val-d'Or se trouvait quelque chose, en chaque lieu, pour démontrer l'existence de ce pays toujours incertain.

Le travail nécessaire à l'achèvement de ce dernier livre s'était accompli même si nous devions souvent nous arrêter pour que Perrault puisse reprendre ses forces ou recevoir des soins. Et il y avait ce maudit téléphone. Dans cette maison chaude et accueillante, il ne cessait plus jamais de sonner. Des gens de partout tenaient à avoir de ses nouvelles. Et Yolande,

sa compagne de toujours, en donnait, toujours généreuse d'elle-même au-delà du possible. Malgré tout cela, Perrault tenait à continuer son livre. Il me relançait sans cesse par téléphone afin que nous pressions un peu le pas.

Car le temps pressait, il est vrai. Perrault le savait mieux que quiconque. Il n'hésitait pourtant jamais à entrer dans une longue digression. Avec force détails, il me racontait par exemple comment, dans l'immédiate après-guerre, un voyage en France l'avait conduit à Saint-Malo sur les traces de Jacques Cartier. La ville du découvreur était alors en cendres. Grâce à un prêtre, lui et un ami avaient pu se pencher sur le tombeau éventré d'un marin. Les restes de Cartier étaient là, devant lui, à portée de main. Plus de quarante ans plus tard, alors qu'il se remémorait cette visite avec son camarade, celui-ci lui montra pour la première fois un petit écran dans lequel il conservait une vertèbre du découvreur. L'œuvre de Cartier habitait Perrault jusque dans l'inattendu de cette étonnante histoire. Pendant les moments où je me retirais pour le laisser se reposer, je lisais dans son bureau les notes manuscrites qui couvraient toutes

les marges d'un de ses vieux exemplaires des *Voyages* de Cartier. Ce marin était pour lui un poète unique dont il me citait de mémoire des pans entiers. Il cherchait, grâce à lui et à d'autres, à trouver une voie qui nous mènerait à la conscience malgré l'éloignement psychologique autant que géographique dans lequel nous avons vécu.

Perrault a édifié autour de lui un espace de découvreur de nous-mêmes. Ses livres comme ses films, réalisés avec des soins infinis, témoignent de la formidable aventure de cet homme qui détestait l'arrogance des puissants qui font boucherie de la misère du pauvre monde. Il se servait à ces fins du langage, moyen de compréhension entre l'homme et l'homme. L'étude de la parole de Perrault demeure plus que jamais nécessaire. Cette parole et son peuple se reflètent réciproquement. J'entends pour ma part la voix de Perrault depuis que je la connais et la lis. Et je sais qu'elle est de celles qui ne mentent pas.

Jean-François Nadeau
Directeur des Editions de l'Hexagone et historien

IDÉES

Système de santé

La formation souffre d'une importante carence

Si nous ne réajustons pas le tir, les répercussions s'aggraveront et affecteront la qualité de la médecine

JEAN-FRANÇOIS CAILHIER
Médecin

Depuis maintenant quelques années et avec de plus en plus d'intensité, le système de santé au Québec est devenu le sujet de conversation et fait presque constamment la une des médias. On parle des ratés de la réforme du réseau de la santé et des conséquences des compressions budgétaires répétées, de l'impact des nombreuses mises à la retraite au sein des centres hospitaliers, du manque criant de personnel qualifié, du manque de lits, du manque d'argent, de la diminution de l'accès aux soins et aux services de santé... et j'en passe. A tous les jours, nous sommes témoins de cette nouvelle réalité et, comme tous les intervenants du milieu de la santé, nous déplorons ces situations désastreuses. Mais un des sujets qui furent peu abordés jusqu'à maintenant est l'impact de la réforme sur la qualité de la formation postdoctorale. Et pourtant, toutes les mesures mises en place au cours des dernières années ont eu des effets pervers à cet égard. Si nous ne réajustons pas le tir, ces répercussions s'aggraveront et affecteront en bout de piste la qualité de la médecine. Il appert d'en discuter dès maintenant afin de susciter le mouvement nécessaire au changement.

Les centres hospitaliers souffrent d'un manque chronique de ressources humaines et matérielles, les cas qui y sont traités sont de plus en plus lourds, les patrons sont surchargés à cause des pénuries de médecins et de personnel hospitalier. Par conséquent, l'enseignement passe au second plan puisqu'il faut d'abord soigner les malades. Le Québec s'est toujours enorgueilli et est reconnu pour la qualité de sa formation et de sa médecine. Cette réputation tiendra-t-elle le coup? Notre besoin de régler les problèmes urgents détournera-t-il inexorablement notre attention d'autres préoccupations tout aussi importantes mais apparemment moins pressantes, comme la formation?

Un virage pavé de bonnes intentions

Les fusions et les fermetures d'hôpitaux ont permis une restructuration des pyramides d'enseignement, qui était souhaitée, en concentrant les effectifs médicaux. Malheureusement, ces pyramides ne sont pas fonctionnelles. On retrouve maintenant plus de résidents pour un même programme dans un même lieu de stage, et cette plus grande concentration de médecins résidents, jumelée à une réduction du nombre de lits dans les centres hospitaliers, fait en sorte que le ratio résidents-patients est inadéquat. De surcroît, les médecins résidents doivent effectuer de plus en plus de tâches cliniques normalement prises en charge par les autres membres du personnel hospitalier. Résultat: les résidents seniors ne peuvent assumer pleinement leur fonction, les pyramides s'aplatissent et les médecins résidents en début de formation en font les frais.

La fermeture des blocs opératoires affecte elle aussi directement la qualité de la formation de nos futurs chirurgiens. Les médecins résidents en chirurgie ont un accès proportionnel à celui des chirurgiens en exercice; comme celui-ci est en déclin à cause de la fermeture des blocs opératoires et des plafonds qui ont été imposés, le nombre d'heures de formation en salle d'opération en est d'autant diminué.

Pour remédier à ces lacunes, on suggère la prolongation de certains programmes, tant en médecine familiale que dans les spécialités. Mais ce n'est pas là que se situe le problème. La qualité de la formation ne passe pas par l'augmentation de la période globale de formation mais plutôt par le dégageant des patrons afin qu'ils puissent consacrer plus de temps à la formation de la relève et, surtout, par une révision du curriculum pour tenir compte de la nouvelle réalité ambulatoire... Quand on parle partout de pénuries de médecins, comment peut-on penser à prolonger la durée de la formation?

C'est maintenant qu'il faut agir

La Fédération des médecins résidents du Québec s'est intéressée activement à l'impact de la réforme sur la qualité de la formation. A cet égard, elle a réalisé une étude dont les conclusions ont déjà été portées à l'attention des diverses instances concernées. La lourdeur accrue des cas, la diminution du temps opératoire, les infrastructures inadéquates, l'engorgement des salles d'urgence, les lieux de stage non représentatifs de la réalité de la pratique ambulatoire, le manque de personnel, la non-disponibilité des patrons, la détérioration du parc technologique ont tous été montrés du doigt comme ayant un impact insidieux sur la formation postdoctorale. Quand on considère que les médecins résidents d'aujourd'hui seront de ceux qui prodigueront des soins à la population pendant les trente prochaines années, l'urgence d'agir n'en est que plus évidente.

Il faut revoir les programmes, améliorer l'agencement des stages et revaloriser le rôle d'enseignant au sein des centres hospitaliers universitaires, dans le but de rétablir l'équilibre nécessaire à une formation postdoctorale de qualité supérieure. Il faut aussi assurer à chacun de nos futurs médecins une exposition optimale à des expertises particulières de même qu'à la pluralité et à la diversité des approches. Il importe que les stages permettent l'expérimentation de la médecine que nous allons pratiquer une fois que nous serons certifiés. Il faut également augmenter les ressources au sein de l'hôpital et ajouter des lits; restaurer le parc technologique et ouvrir les blocs opératoires.

Nous ne pouvons pas nous permettre de réduire nos normes de qualité en matière d'enseignement sans affecter la qualité de la médecine qui est et sera dispensée à la population. La FMRQ privilégie même que les programmes soient adaptés dès que l'on constate une faille au sein d'un programme ou d'un service plutôt que d'attendre six ans, au moment de la visite d'agrément, pour confirmer le problème et élaborer des pistes de solution.

L'adoption récente du mode de rémunération mixte pour les



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Notre besoin de régler les problèmes urgents détournera-t-il inexorablement notre attention d'autres préoccupations tout aussi importantes mais apparemment moins pressantes, comme la formation?

médecins spécialistes devrait permettre une plus grande interaction patrons-résidents. Il reste cependant beaucoup à faire pour assurer aux médecins résidents une formation conforme au nouveau contexte créé par la réforme de la santé dont, entre autres, l'accès aux cliniques privées pour ces derniers. Il serait souhaitable qu'on permette le déplaçonnement en milieu universitaire.

Le Québec a toujours été un exemple de qualité; les finissants sont recherchés par les différents milieux de formation pour assurer la relève. Ils ont également une bonne réputation à l'extérieur du Québec. Il faut maintenir cette qualité et continuer de l'améliorer et, surtout, éviter de niveler par le bas, une tendance un peu trop à la mode ces temps-ci.

Démission des urgentologues

Un système pervers

ANDRÉE LAJOIE

Professeure au Centre de recherche en droit public de la faculté de droit de l'Université de Montréal

Le contentieux récent entre les urgentistes de l'hôpital Royal Victoria et la RAMQ, un comité en tous points analogue à celui des omnipraticiens devant lequel ces urgentistes ont été récemment cités à comparaître, en vertu d'un mandat alors identique et resté inchangé. Juriste parmi les médecins, j'y étais chargée de surveiller l'équité procédurale.

Nous avons alors été saisis du cas d'un pédiatre dont le profil divergeait de celui de ses confrères: comme aux urgentistes du Vic, on lui reprochait trop d'examen «complets majeurs» en comparaison de ses confrères dont la pratique constituait la base statistique du profil moyen, ces derniers privilégiant plutôt les «visites» et une troisième catégorie d'examen limité à un seul système biologique.

Malgré la discrétion de mes collègues du comité, j'ai vite compris qu'il fallait chercher ailleurs le fondement de cette pratique. D'abord, bien sûr, dans la pression qu'exerce le manque de ressources humaines, alors déjà présent à travers le contingentement des médecins et combien accentué maintenant, surtout en milieu hospitalier et plus particulièrement dans les urgences.

La vertu a ses limites

Et puis, la vertu a ses limites, surtout quand les incitatifs à son contraire sont intégrés aux contraintes du système: un pédiatre pouvait alors, et un urgentiste peut sans doute encore aujourd'hui, effectuer six visites ou quatre examens d'un système biologique à l'heure, ce qui assure un bien meilleur revenu qu'un examen complet majeur et quart dans le même temps. Sachant lire et compter, ceux dont la pratique dominante sert de base de comparaison appliquent ce savoir élémentaire au tarif prévu par leur entente professionnelle avec la RAMQ et choisissent en conséquence un plus grand volume horaire d'examen plus courts, orientant ainsi le profil moyen dominant dans ce sens. Le pédiatre cité devant notre comité, comme les urgentistes impliqués ici, sans doute influencés par des lectures portant au contraire sur les indications médicales appropriées ou aidés par un contexte de travail marginalement plus favorable compte tenu du milieu où ils exercent, montrent dès lors un profil de pratique «aberrant» par rapport à celui de ceux qui exercent la même spécialité dans les mêmes circonstances...

Une gestion myope

La complexité de la RAMQ s'expliquerait alors par sa gestion myope de ressources limitées, dont il est vrai par ailleurs qu'elle ne fixe elle-même ni la masse ni les conditions de distribution. Dans ces circonstances, elle a sans doute elle aussi fait le calcul: même si six visites ou quatre examens d'un système lui coûtent plus cher à l'heure qu'un examen complet majeur et quart, le prix du volume global des soins qu'elle serait appelée à payer serait supérieur si toutes les visites et tous les examens d'un système étaient remplacés par des examens complets majeurs.

Mais il faut voir que ce calcul est faux: un patient qui subit un bon examen complet à temps n'a pas besoin de multiplier les visites par la suite, et chacun sait que l'expérience d'un séjour à l'urgence n'est pas de nature à y encourager les visites répétées ou inutiles; à l'œil de l'observateur, l'état de santé de la très grande majorité de ceux qui s'y trouvent justifie à l'évidence l'indication d'un examen approfondi. C'est ce qui explique à la fois que les urgentistes du Vic mentionnent que leur revenu global est inférieur à celui de leurs confrères conformes au profil dominant et que le nombre d'examen soit moins élevé dans leur clientèle qu'ailleurs...

Si ma mémoire est bonne, à l'époque, le litige s'était résolu en faveur du pédiatre cité devant notre comité. Agir autrement, c'est pénaliser celui qui a médicalement raison au nom d'une base statistique construite sur une pratique dominante reflétant davantage les contraintes financières pesant sur la RAMQ et la moyenne de ces spécialistes et leurs intérêts convergents que leurs valeurs postules et les «règles de l'art» censées orienter cette pratique.

La fusion des librairies

Pour contrer la concurrence des «gros»

La force du réseau aura un impact favorable pour stabiliser les prix et offrir une solution de rechange

PIERRE LAMPRON

Président de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC)

Des libraires ont publié une lettre (*Le Devoir*, le 21 juin 1999) qui exprimait leurs réserves quant à l'implication de la SODEC dans la transaction qui a permis l'acquisition de Champigny par Renaud-Bray et la fusion avec Garneau. Des articles ont aussi commenté notre rôle dans le financement des librairies. Je voudrais exposer ici les raisons qui ont amené la SODEC à investir dans ce regroupement d'entreprises et rassurer les libraires sur les motivations de la SODEC qui, jusqu'à présent, a exprimé par son discours et ses actions son plus total dévouement envers les librairies. J'aimerais également rectifier les erreurs de faits qui se sont glissées.

La SODEC:

un guichet unique d'intervention

Il est utile de revenir sur le mandat de la SODEC pour comprendre son engagement dans ce dossier. Depuis 1995, la SODEC est le guichet unique des entreprises du livre, du disque et du spectacle de variétés, du cinéma et de la production télévisuelle, des métiers d'art ainsi que du multimédia. La SODEC regroupe tous ces domaines et dispose, pour accomplir son mandat, d'outils variés. Le pari du gouvernement, avec l'appui de l'Assemblée nationale et du milieu, est de doter une institution de tous les moyens nécessaires à renforcer son expertise et l'impact de ses interventions dans les industries culturelles. Ainsi, la SODEC administre des programmes d'aide (subventions, aides remboursables), elle est une banque d'affaires (prêts, garanties de prêt, investissements) et elle gère des mesures fiscales (crédits d'impôt). Et c'est de cette façon

qu'elle intervient dans le secteur des librairies, y compris dans le dossier Renaud-Bray.

Il importe de préciser que l'action de la SODEC en matière de financement, complémentaire à celle des institutions bancaires, représente une part importante de ses activités. Chaque année, la SODEC garantit pour 30 millions de dollars de crédits d'impôt et autorise pour 18 millions de dollars de prêts. Le portefeuille actuel est d'environ 30 millions de dollars et le taux moyen de mauvaises créances est de l'ordre de 5%. Depuis 20 ans, tout en maintenant un capital de 20 millions de dollars intact, nous avons effectué des transactions de plus de 220 millions de dollars dont ont profité plus de 800 entreprises. Notre taux de mauvaises créances dans ce domaine qualifié de risqué illustre une performance globale plus que satisfaisante.

Investissement dans Renaud-Bray

Je tiens à rétablir un certain nombre de faits. D'abord, en 1996, la SODEC n'a ni prêté de l'argent ni subventionné Renaud-Bray lorsque celle-ci a rencontré des difficultés financières. La SODEC, comme tous les autres créanciers, a accepté de radier 70% de sa créance, qui était de 484 000 \$.

Puis, en 1999, en sa qualité de banque d'affaires, la SODEC a décidé d'investir dans Renaud-Bray un montant de 1,5 million comprenant une débenture remboursable de 610 000 \$. Sa position dans Renaud-Bray est une position de partenaire minoritaire, avec un investissement inférieur à 10% des actions votantes de l'entreprise, et elle est représentée par une voix sur sept au nouveau conseil d'administration. Il est prévu que la SODEC se retire d'ici cinq ans.

Et pourquoi la SODEC a-t-elle accepté d'investir, avec l'accord du conseil des ministres, dans ce regroupement de librairies? Pour trois raisons fondamentales:

■ au Québec, comme au Canada, en France ou aux États-Unis, les librairies à grande surface sont appelées à connaître un important développement. Il nous est apparu important qu'un réseau de propriété québécoise puisse composer avec la concurrence annoncée des Chapters, Indigo, FNAC, Club Price, etc.;

■ pris isolément, chacun des réseaux Renaud-Bray, Champigny et Garneau aurait eu beaucoup de difficulté à assurer son développement occupant le même créneau que les entreprises citées;

■ Champigny, qui avait une dette de 1,4 million de dollars envers la SODEC, était particulièrement fragile, faisant face à une situation financière des plus précaires. Elle aurait pu faire l'objet d'une acquisition par une entreprise de propriété non québécoise ou affronter des difficultés insurmontables.

Ainsi, le geste de la SODEC a été fait dans une perspective de consolidation, de préservation d'emplois et de développement du domaine du livre. Si la SODEC n'avait pas agi, le milieu aurait pu craindre, avec raison, le développement d'une situation qui aurait davantage déstabilisé le commerce du livre et la diffusion du livre québécois.

La réaction des libraires indépendants

Les libraires signataires de la lettre ont exprimé leur crainte d'une guerre des prix. Or le milieu sait très bien qu'une telle guerre n'est rentable pour personne. La SODEC n'y est pas favorable, ni Pierre Renaud, ni Pierre L'Espérance, les nouveaux associés. Ce n'est pas dans leur intérêt. On peut même penser que la force du réseau aura un impact favorable pour stabiliser les prix et offrir une solution de rechange à tous ceux qui sont prêts à brader les prix avec les Club Price et autres mégasurfaces.

Certains ont craint que la SODEC, parce qu'elle est représentée par une voix au conseil d'administration de Renaud-Bray, ne soit plus en mesure de répondre objectivement aux demandes des autres librairies: je tiens à les rassurer. En tant

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapiere (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Jean Chartier (vie urbaine), Yves d'Avignon (sports), Paule des Rivières (éducation), Jean Dion, Louis-Gilles Francœur (environnement), Judith Lachapelle, Louise Leduc, Kathleen Lévesque (actualités politiques municipales), Caroline Montpetit, Isabelle Paré (santé), Jean Pichette (justice), Odile Tremblay (horizons), Michèle Maréchal (caricaturiste), Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques), Martin Duches et Christine Dumazet (relateurs), Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon (théâtre, dans), Paul Cauchon (médias), Marie-Andrée Chouinard (livres et politiques culturelles), Brian Myles (cinéma), Jean-Pierre Legault, Clément Trudel (musique); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Benoît Munger, François Normand, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), Guy Taillefer (éditorialiste), Claude Lévesque; à l'information politique: Pierre O'Neill, Manon mique; correspondante parlementaire à Ottawa: Mario Cloutier et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commiss). La documentation: Gilles Paré (directeur), Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslaina Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Micheline Ruelland, (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PROMOTION ET LE TIRAGE: Martine Aubin (directrice), Johanne Briën (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle miers, Christian Goulet, Marie-Josée Hudon, Christian Vien, Yanick Martel, Olivier Zuida. PROMOTION ET TIRAGE: Martine Aubin (directrice), Johanne Briën (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION: Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-d'Arc Houde (secrétaire à la direction); Céline Furoy, Patrick Inkel (contrôleur), Ghislaine Lalleur, Claudette Béliveau (secrétaire administrative), Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR: Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

BOUCHARD

«Je n'ai pas encore parlé de loi spéciale»

SUITE DE LA PAGE 1

demain au cabinet, mais je ne sais pas ce que ces décisions seront», a-t-il dit, hier, au cours d'un point de presse.

«Je n'ai pas encore parlé de loi spéciale», a toutefois indiqué le premier ministre. Le gouvernement pourrait être tenté de recourir à toute la rigueur que permet la loi 160 en adoptant un décret qui privera les infirmières d'une année d'ancienneté pour chacune des journées de grève. Si le conseil des ministres peut adopter ce décret immédiatement, les députés devront être convoqués pour l'adoption d'une loi spéciale la veille de la tenue du vote à l'Assemblée nationale, selon l'usage parlementaire. On ne sait d'ailleurs si une loi spéciale pourra être plus efficace que la loi 160.



«La question se pose: combien de temps peut-on attendre que le dénouement arrive? Pour le moment, il y a des lois qui interdisent cette grève, a dit M. Bouchard. Est-ce qu'il existe d'autres mesures législatives qui permettraient de mettre fin à la grève immédiatement? C'est l'interrogation que nous avons à l'esprit.»

«Cette grève, elle est faite pour des raisons salariales», a dit M. Bouchard. L'arrêt de travail est à la fois inacceptable et inutile. Parce que «le normatif lourd» est réglé, estime-t-il, «la précarité dans l'emploi, le travail mal organisé, les horaires impossibles de fin de semaine ou de nuit, fragmentés» ainsi que le fardeau des tâches. M. Bouchard ne voit pas pourquoi les clauses normatives qui ne sont pas encore réglées, la longueur de la période de vacances, par exemple, ne pourraient pas faire l'objet d'une entente dans une «courte séance» de négociation. «Nous avons entre les mains, de part et d'autre, les solutions, j'en suis convaincu, pour régler très rapidement ce qui reste des questions normatives.»

Le grève est inutile également, juge M. Bouchard, parce que «le gouvernement ne cédera pas» sur la question des salaires. «Les infirmières le comprennent très bien qu'on ne peut pas céder. Le syndicat des infirmières, en tout cas, le comprend très bien», a avancé le premier ministre.

EN BREF

Diana Krall au Saint-Denis

Victimes du conflits des techniciens de la Place des Arts, les organisateurs du Festival international de jazz de Montréal (FIJM) multiplient les efforts pour relocaliser les artistes. Ainsi, le spectacle de la chanteuse Diana Krall démenage de la salle Wilfrid-Pelletier de la PDA au théâtre Saint-Denis. Diana Krall donnera deux spectacles, le vendredi 2 juillet, à 20h30 et 23h30. Les détenteurs de billets pourront échanger leurs billets aux guichets de la PDA à compter de midi, demain. Diana Krall devait initialement être accompagnée d'un orchestre de 30 musiciens. Au Saint-Denis, elle sera plutôt entourée d'un quartet. Les spectateurs qui le veulent pourront être remboursés. En revanche, les organisateurs ont fait savoir qu'il y avait 1000 billets supplémentaires disponibles pour le concert de 23h30. Par ailleurs, le concert que devait présenter Harry Connick Jr. au Festival international de jazz de Montréal aujourd'hui est annulé. La grève des techniciens de la Place des Arts a contraint le FIJM de déplacer 17 de ses concerts, y compris celui de Harry Connick Jr. Il n'a pas été possible de trouver une salle qui convienne à son spectacle. En conséquence, le festival n'a pas eu d'autre choix que d'annuler la représentation et de rembourser les détenteurs de billets. Harry Connick Jr. s'est par ailleurs engagé à venir à Montréal à une date ultérieure, lorsqu'il sera en tournée dans la région.



S.V.P. Assurez-vous de recycler ce papier journal.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier électronique redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 8h à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0658. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

Pas de miracle à Memphis

ODILE TREMBLAY
LE DEVOIR

On le sait: en créant Elvis Gratton en 1981, Pierre Falardeau et Julien Poulin ont enfanté un monstre devenu culte. Le roi du kétaïne toutes catégories, le colonisé qui s'ignorait tel, l'admirateur incondicional d'Elvis Presley qui imitait les tonnes du King et se frappait la bedaine dans son garage auprès de bobonne a fait furore. Ironie du sort, tout un public, et pas toujours au second degré, s'est pris d'affection pour ce que ses créateurs voyaient comme la caricature du pire.

De fait, dans ses premiers sketches surtout, *Elvis Gratton 1* mettait au monde un vrai personnage emblématique d'un Québécois borné, aveugle et imbu de lui-même en tendant un fascinant miroir à sa société.

Quinze ans plus tard et après dix ans d'insistance du distributeur Christian Larouche, ici également coproducteur du film, dans la foulée du refus de Téléfilm de financer son film sur les Patriotes, Falardeau s'est décidé à la demande générale — il faut bien gagner sa croûte —, convainquant un Poulin d'abord réfractaire (trop, c'est trop) à offrir une suite aux aventures de l'immonde chéri des foules. Et cela donne *Miracle à Memphis*, présenté lundi en avant-première au chic Impérial avant de prendre l'affiche dès jeudi sur 91 écrans du Québec. Voici donc ressuscité (mais il était déjà ressuscité à la fin du premier film) le coloré personnage.

Grosse comédie avec quelques gags plus fins — dont l'ouverture en montage sur le ridicule des hommes politiques, Jean Chrétien à la proue —, le film a l'immense mérite de modifier le statut de l'affreux jojo qui cesse

d'être monsieur Tout-le-monde pour devenir un superstar rock internationale de tout ce que vous voudrez: chanson, cinéma, autobiographie, produits dérivés et compagne. En n'étant plus le garagiste du coin, il perd sa charge d'emblème, sa fonction de miroir, pour n'être qu'un gros lard épais (comme avant, me direz-vous) mais, cette fois, riche et manipulé par tout un système de marketing qui l'exploite à sa grande joie mais l'éloigne de sa base.

Pour être sot, il demeure sot, cet Elvis Gratton. Tout le film ne sera que gags souvent lourds, parfois gratuitement vulgaires, sans les répercussions sociologiques de la première mouture. Voilà notre homme entouré de poupees charnues (sa dou doune de première femme a été subito presto enlevée par des extraterrestres, ce qui arrange le gars des vues), doté d'une limousine parlante, célébré universellement et appelé à donner son opinion sur tout et son contraire, sans connaître rien à rien. Le but de l'exercice est bien évidemment de dénicher la méga-culture prémarketée, mais la thèse se perd dans les gags pur porc d'une farce outrancière. L'épaisseur du personnage devient épique, gonflée. Julien Poulin en rajoute allégrement dans la grotesque.

Elvis Gratton 1 était à peine caricatural, c'est ce qui lui confèrait sa charge troublante. Ici, on a beurré le sandwich sur les deux faces. Les farces sur la merde sont au poste, avec le sottisier de la bête à plein micro mondial et le cinéaste français de service riant du Québécois si bête (ce qui porte le public à s'identifier par compassion à Gratton plutôt qu'à le condamner — effet raté). La limousine parlante sera l'objet de gags en rafale, au début assez drôles, vite éculés. Les métamorphoses du personnage qui essaie de se trou-

ver un look font sourire. On a voulu tout mettre, avec, bien sûr, les journalistes en essaim, sottise égarée (il y aura quelques égratignures à *La Presse*: une journaliste pas trop futée — de télé, tout de même — se nomme Lysiane Gagnon, et Roger D. Landry sera écorché au passage; quant à Julie Snyder, elle incarne au petit écran son propre rôle).

Sans doute le film sera-t-il un succès grand public (les gens l'ont si longtemps attendu et ses gauloises en feront sourire certains) mais il risque de s'aliéner une clientèle plus intello, qui avait elle aussi adopté Elvis Gratton à titre d'affectueux repoussoir national. Une des faiblesses du premier film, surtout dans la dernière partie, moins dynamique, tenait à son caractère de *one man show* et à la présence plus que ténue des figures secondaires pour rendre plus intello, qui avait elle aussi adopté Elvis Gratton à titre d'affectueux repoussoir national. Une des faiblesses du premier film, surtout dans la dernière partie, moins dynamique, tenait à son caractère de *one man show* et à la présence plus que ténue des figures secondaires pour rendre plus intello, qui avait elle aussi adopté Elvis Gratton à titre d'affectueux repoussoir national. Une des faiblesses du premier film, surtout dans la dernière partie, moins dynamique, tenait à son caractère de *one man show* et à la présence plus que ténue des figures secondaires pour rendre plus intello, qui avait elle aussi adopté Elvis Gratton à titre d'affectueux repoussoir national.

À la fin de *Miracle à Memphis*, bonne idée: on verra en aparté les deux papas s'interroger sur leur créature et sur le dénouement à apporter au film, mais là encore, ça tourne un peu en rond. On comprend toutefois à quel point ce Frankenstein vivant de sa vie propre leur paraît lourd à traîner. Grosse comédie qui sera sans doute appréciée comme telle bien davantage que par la satire qu'elle recouvre, cette suite vire en bouffonnerie qui perd sa portée dans le trop-plein de gags souvent débiles qui en composent la trame.

FORÊT Les coupes dans la forêt boréale: «un grand solde de liquidation»

SUITE DE LA PAGE 1

seulement 20 % des forêts boréales sont dites «vierges» alors qu'on parle de 35 % de ce territoire au Canada.

Le réchauffement du climat, en asséchant les forêts boréales, qui font passer du stade de «puits de carbone», qui fixe dans les arbres en croissance les émanations industrielles et naturelles de gaz carbonique, au stade de «sources de carbone» en raison de l'augmentation déjà avérée des feux de forêt.

Le réchauffement des régions nordiques fera reculer la forêt boréale canadienne 900 kilomètres plus au nord avec un doublement des émissions de gaz carbonique. Le phénomène entraînera un abaissement du niveau des 1,5 million de lacs qu'englobe cette forêt dans le monde, en plus de modifier la distribution des eaux de surface et souterraines, souligne le rapport sénatorial.

Le rapport sénatorial note que deux provinces seulement (Saskatchewan et Manitoba) tiennent des audiences publiques avant d'ouvrir de nouveaux territoires aux forestiers, qui sont vite suivis par les chasseurs et pêcheurs blancs, ce qui aggrave les impacts fauniques des coupes à blanc, qui comptent toujours pour «80 % de toutes les activités de récolte au Canada».

Ces coupes à blanc, dont 60 à 70 % se concentrent dans les plus vieux peuplements, couvrent en moyenne 40 hectares au Canada, soit de cinq à six fois moins que la norme autorisée au Québec (250 hectares).

«L'échelle actuelle des coupes dans la forêt boréale a été comparée à un grand solde de liquidation», ajoutent les sé-

nateurs, qui notent que le feu dénude encore plus certaines régions que les coupes à blanc. Mais si les sénateurs ont entendu des versions contradictoires sur la valeur des coupes à blanc, que les compagnies forestières tentent d'assimiler aux incendies qui renouvellent naturellement cet écosystème, le rapport est plus critique: les superficies coupées à blanc sont telles, une fois juxtaposées, qu'elles peuvent modifier localement le climat, dont dépend cette forêt, et porter atteinte à sa biodiversité.

Modèle scandinave critiqué

Le rapport est fort critique à l'endroit du modèle scandinave, qui mise depuis des décennies sur les plantations pour satisfaire les industriels. Les écosystèmes de cette partie de l'Europe doivent aujourd'hui être restaurés par les gouvernements à coups de millions. En Suède, plus de 1500 espèces végétales sont présentement menacées par ces pratiques que le Québec tente d'intensifier pour pallier l'absence de nouveaux territoires de coupe.

En Ontario, certaines compagnies innovent: l'Abitibi-Consolidated, note le rapport, a réussi, par l'utilisation systématique de chevaux en forêt boréale, à minimiser les pertes de jeunes arbres, ce qui lui permet de doubler, rien de moins, sa possibilité annuelle de coupe.

Le rapport sénatorial recommande à Ottawa d'utiliser ses pouvoirs constitutionnels de fiduciaire des droits autochtones, en matière de pêcheries, sur les voies navigables et en environnement pour faire obstacle à la mauvaise foresterie en forêt boréale.

Il faut, recommande le rapport, partager la forêt boréale

canadienne en trois zones. La plus méridionale, soit 20 % du total, devrait être aménagée intensivement puisque c'est la plus productive et la plus rapprochée des usines. Mais la partie la plus nordique, soit une autre tranche de 20 %, devrait être constituée de zones protégées, qu'on exploiterait marginalement en fonction des besoins des autochtones. Entre les deux, soit 60 % du total, il faudrait créer une zone d'exploitation mixte où les méthodes de coupe devraient respecter la diversité biologique, ce qui exclurait le recours aux monocultures et aux défoliants chimiques, mais ces forêts devraient être exploitées d'une manière compatible avec toutes les activités humaines, y compris la chasse, la pêche, la trappe, la pourvoirie et le canotage.

Le réseau des aires protégées en forêt boréale, ajoutent les sénateurs, doit être complété d'ici 2002 pour freiner d'urgence la surexploitation en cours. Ottawa devrait participer à ce mouvement de protection en créant au moins six nouveaux parcs nationaux et en négociant avec les provinces des politiques d'exploitation plus durable sous peine de recourir à ses pouvoirs constitutionnels. Il faudrait ainsi et rapidement protéger totalement la portion de cette forêt si difficile à régénérer et y limiter l'exploitation des plus vieux peuplements, les plus convoités par les industriels.

Le comité préconise enfin toute une série de mesures fiscales pour que les lots boisés, dont les propriétaires tentent d'obtenir des arbres de grande qualité en repoussant la coupe à plus tard, soient exempts de plusieurs taxes et, surtout, que l'impôt cesse de les inciter à raser les lots prématurément pour... payer les taxes de succession ou ne pas se faire priver du supplément de revenu garanti!

INFIRMIÈRES

«Le pire a été atteint», affirme Jennie Skene

SUITE DE LA PAGE 1

brandies par le gouvernement. Les 47 500 infirmiers et infirmières membres de la FIIQ ont déclenché, samedi matin dernier, une grève générale, illimitée et illégale.

«Les infirmières viennent de nous dire, à l'unanimité, que, malgré un décret, elle seraient dehors», a dit Jennie Skene, en précisant que cette proposition, qui a recueilli un vote unanime, avait été amenée par un délégué de la salle. Mme Skene a même souligné, en réponse à la question d'un journaliste, que les représentants syndicaux seraient prêts à aller en prison si le gouvernement s'avisait d'imposer de telles sanctions. «C'est une mesure que nous sommes prêtes à supporter, s'il le fallait», a-t-elle dit.

Les grévistes sont déjà passibles de diverses sanctions en vertu de la loi 160, et le premier ministre Bouchard a souligné, aujourd'hui, que le gouvernement pourrait en envisager de nouvelles. «Avec ce qui se passe depuis 14 mois, à la table de négociations, et ce qui se passe depuis trois ou quatre ans dans les établissements de santé, pour les infirmières, le pire est atteint», a dit Jennie Skene. Rien de ce qui pourra leur arriver peut être pire que ce qu'elles vivent ou ce qu'elles ont déjà vécu. Elles nous disent: nous préférons être debout, jusqu'au bout, plutôt que d'accepter des conditions inacceptables.»

De fait, les délégués étaient visiblement gonflés à bloc. Des applaudissements ont filtré de la salle peu avant le bref ajournement fait pour permettre aux représentantes

de la FIIQ de s'adresser aux médias, hier en fin de journée. En début d'après-midi, avant d'entamer la session qui s'est déroulée à huis clos, Mme Skene avait reçu une ovation de la part de ses délégués. «Les gens sont tellement mobilisés qu'il faut les retenir», a dit Mme Skene, en racontant que certains avaient proposé de réduire la liste des services essentiels, voire même d'envisager une démission en bloc. «Mais ce serait inacceptable», dit-elle. «Nous avons fait appel à leur sens de responsabilités.»

Il y a une dizaine de jours, des ententes sont intervenues entre les infirmières et le gouvernement sur certaines clauses ayant trait à la charge de travail et à la sécurité d'emploi. Les négociations achoppent toujours sur d'autres clauses normatives ayant trait, entre autres, aux vacances, et surtout sur la question des salaires. Les infirmières veulent un rattrapage salarial de 7 à 10 %, auquel s'ajouterait une augmentation de 6 % sur deux ans. Les infirmières réclamaient initialement des hausses de 15 %, mais elles ont révisé cette demande à la baisse lors des négociations. Le gouvernement limite ses offres à une augmentation de 5 % en trois ans, ce qui correspond aux offres faites à tout le secteur public et parapublic.

Lucien Bouchard, qui a qualifié d'«inutile», hier, le geste des infirmières, a d'ailleurs souligné, comme l'avait déjà fait la ministre de la Santé, Pauline Marois, que les questions à régler avaient désormais surtout trait aux salaires, ce que les infirmières s'empressent de démentir. «Bien sûr, on

veut un salaire à la hauteur des responsabilités qu'on nous demande d'assumer», a dit Lina Bonamie, vice-présidente de la FIIQ et responsable des négociations. «Ça fait trois ans que nous travaillons des pieds et des mains pour supporter le réseau de la santé, pour offrir le plus possible à la population québécoise. On ne nous entend pas au gouvernement quand on dit ça. Ça fait 14 mois qu'on tente de régler les problèmes, et on ne bouge pas. Il a fallu l'intervention de Mme Marois, il y a quelques jours, pour régler deux petites clauses.» Il reste encore, précisait-on hier, 43 clauses à régler.

Mme Skene a par ailleurs réfuté les arguments avancés par Lucien Bouchard, qui a clamé à plusieurs reprises son refus de négocier avec des gens qui tiennent des moyens de pression illégaux. «Le gouvernement ne négocierait pas, non plus, avec des gens qui avaient mis des porcs sur l'autoroute 20, a-t-elle dit, faisant allusion à la crise de l'été dernier, qui impliquait les producteurs de porcs. Pourtant, le gouvernement a négocié. Est-ce que les infirmières seraient moins importantes que les porcs du Québec?»

Le conseil fédéral se poursuit aujourd'hui pour débattre divers points, dont la forme que pourrait prendre de futures manifestations organisées par les infirmières. «On a parlé de divers endroits où le personnel est déjà insuffisant pour assurer les services essentiels prévus en temps de grève, un peu comme l'Hôtel-Dieu de Saint-Jérôme», explique Jennie Skene. On entend aussi toutes sortes de témoignages. «A bien des endroits, des membres du public apportent à manger aux infirmières sur les piquets de grève.»

CIRQUE

Susciter la prise en charge des gens qui vivent dans les quartiers défavorisés

SUITE DE LA PAGE 1

Norman Nawrocki. Une chanson, intitulée *La Crise*, décrit les activités économiques du Money Man.

«J'ai restructuré et j'ai congédié, 10 000 emplois, c'est un bonus pour moi. Les profits qui entrent dans mes poches qui enflent, je m'en sers pour acheter des îles dans le Sud... La crise? Quelle crise? Y a pas de crise, mes amis. Tout marche comme sur des roulettes. Je vis ma vie sans aucune dette. Tout s'améliore de jour en jour. Mais vous, attendez votre tour», chante l'homme d'affaires, qui pleure des sous noirs, sur l'air de *J'suis snob* de Boris Vian.

«Le gouvernement m'obéit tout le temps. J'en suis pas surpris. Ce sont mes amis», ajoute le clown, présenté comme le mieux payé au monde. L'un des défis était de rendre drôle ce personnage qui, au fond, ne l'est pas; c'est quelqu'un qui exploite les gens, commente Chatouille, qui dit avoir, dans le passé, toujours pris le parti du peuple dans ses personnages.

Le tout veut susciter la prise en charge des gens vivant dans des quartiers peu fortunés. «Dans notre quartier, on chauffe pas des gros chars, dans notre quartier, on reste pas dans des forêts, mais on est fiers, on est forts, on a quelque chose à dire, on est fiers, on est forts, on reste à Côte-des-

Neiges», chantent les personnages du cirque. Pour s'en sortir, ils protesteront, boycotteront, s'insurgeront, se solidariseront. «Osez rêver, osez dire, osez vivre», diront-ils aux spectateurs.

Sur scène, Chatouille est accompagné par la danseuse Frankline, par Marie-Josée Lavoie et par Christian Arsenault. Tous ont une solide expérience de danse ou de cirque. Tour à tour, les comédiens incarnent différents personnages, certains ayant perdu leur emploi, d'autres n'arrivant pas à gagner plus d'argent en occupant deux postes à la fois.

À la fin du spectacle, trois comédiens incarnent une ménagerie d'animaux qui exécutent des tâches ingrates que l'on compare à celles offertes par les programmes d'employabilité de l'aide sociale. Ils finissent par s'associer pour tenter d'obtenir des conditions de travail plus intéressantes. Entre-temps, un numéro met en scène une ménagère, en lutte avec un guichet automatique, qui hésite entre payer le loyer, le téléphone, l'électricité ou la boîte de macaroni Kraft Dinner. C'est au macaroni qu'elle accorde finalement sa préférence, représenté par des panneaux géants qui dansent avec elle.

Le tout est écrit par Norman Nawrocki, écrivain-réalisateur et également membre-fondateur de Rhythm Activism,

le groupe de musique qui compte 15 ans d'expérience de cabarets communautaires et de production de disques à travers le monde. Ce groupe s'est intéressé aux thèmes du droit aux logements sociaux, à l'abolition de la loi 37 qui réforme l'aide sociale, aux droits des ex-psychiatrisés, etc.

Le spectacle *Cirque en cash* s'adresse à toute la famille mais parle de sujets d'actualité.

«J'aimais beaucoup l'écriture de Norman», ajoute la clownesse Chatouille en entrevue. «C'est social et c'est intéressant que les choses bougent.»

La clownesse ajoute qu'il est intéressant «qu'un comédien ait un rôle social à jouer», qu'il ne cherche pas que la gloire et les sous.

Lundi soir, la troupe jouait au centre communautaire Côte-des-Neiges. Vendredi et samedi, on pourra la voir se produire devant le comité social Centre-Sud, et samedi après-midi, à l'école Samuel-de-Champlain, à Longueuil.

Chatouille affirme qu'elle aimerait bien que le spectacle soit produit dans des villes riches comme Westmount.

«Nous voulons aussi ouvrir la conscience des riches qui ne voient pas les pauvres, dit-elle. [...] On ne s'adresse pas juste aux pauvres. On parle aux gens qui sont riches et qui ne voient pas la misère et qui ne veulent pas la voir.»